N. 3 — Session 1998-1999

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 20 novembre 1998

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	95
COMMUNICATIONS:	
Chambre des représentants	95
Parlement de la Communauté française	95
Parlement wallon	95
Assemblée de la Commission communautaire française	95
Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie	95
Cour d'arbitrage	95
Délibérations budgétaires	95
Cour des comptes:	
Retard dans la transmission des comptes généraux des années 1989 à 1997 de la Région de Bruxelles-Capitale	96
Décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, à la répression et à l'épuration:	
Dépôt d'une motion	96
ORDRE DES TRAVAUX:	
Demande d'urgence	96
PROPOSITIONS DE RESOLUTION ET D'ORDONNANCE:	
Prise en considération	97

Zitting 1998-1999

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 20 november 1998

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	95
MEDEDELINGEN:	
Kamer van volksvertegenwoordigers	95
Parlement de la Communauté française	95
Parlement wallon	95
Assemblée de la Commission communautaire française	95
Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie	95
Arbitragehof	95
Begrotingsberaadslagingen	95
Rekenhof:	
Vertraging inzake het overmaken van de algemene rekeningen 1989 tot 1997 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	96
Decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 23 juni 1998 houdende bijkomende bijstand aan personen die in een bestaansonzekere toestand verkeren ten gevolge van oorlogsomstandigheden, repressie en epuratie:	
Indiening van een motie	96
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:	
Verzoek tot spoedbehandeling	96
VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN VAN ORDONNANTIE:	
Inoverwegingneming	97

	Pages
Ordre des travaux	97
INTERPELLATIONS:	
— De Mme Marion Lemesre à MM. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, et Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la promotion des entreprises, du commerce et de l'image de Bruxelles à l'étranger»	98
— Interpellation jointe de M. François Roelants du Vivier concernant «le plan d'action 1999 pour le commerce extérieur et la politique du commerce extérieur dans son ensemble»	98
— Interpellation jointe de M. Jacques De Coster concernant «la promotion des entreprises, du commerce et de l'image de Bruxelles à l'étranger»	98
Discussion. — *Orateurs:* **Mme Marion Lemesre, MM. François Roelants du Vivier, Jacques De Coster, Benoît Veldekens, Paul Galand, M. Jos Chabert,** ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, **M. Rufin Grijp,** ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente	98
— De M. Dominique Harmel à MM. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement et Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'avancement du dossier de Bruxelles, Capitale culturelle de l'Europe en l'an 2000»	108
Discussion. — *Orateurs:* **M. Dominique Harmel, Mme Françoise Dupuis, M. Jos Chabert,** ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	108

	Blz.
Regeling van de werkzaamheden	97
INTERPELLATIES:	
— Van mevrouw Marion Lemesre tot de heren Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, en Rufin Grijp, minister belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de bevordering van het bedrijfsleven, van de handel en het imago van Brussel in het buitenland»	98
— Toegevoegde interpellatie van de heer François Roelants du Vivier betreffende «het actieplan 1999 voor de buitenlandse handel en het beleid inzake buitenlandse handel in zijn geheel»	98
— Toegevoegde interpellatie van de heer Jacques De Coster betreffende «de bevordering van het bedrijfsleven, van de handel en het imago van Brussel in het buitenland»	98
Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Marion Lemesre, de heren François Roelants du Vivier, Jacques De Coster, Benoît Veldekens, Paul Galand, de heer Jos Chabert,** minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, **de heer Rufin Grijp,** minister belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	98
— Van de heer Dominique Harmel tot de heren Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering en Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de voortgang van het dossier Brussel, Culturele hoofdstad van Europa 2000»	108
Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Dominique Harmel, mevrouw Françoise Dupuis, de heer Jos Chabert,** minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	108

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT,
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 9 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.45 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 20 novembre 1998 (matin).

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 20 november 1998 (ochtend) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — A prié d'excuser son absence: Mme Isabelle Molenberg, M. Eric André et Charles Picqué.

Verontschuldigt zich voor hun afwezigheid: mevrouw Isabelle Molenberg, en de heren Eric André en Charles Picqué.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDELINGEN AAN DE RAAD

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

M. le Président. — Par lettre du 13 octobre 1998, la Chambre des représentants fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij brief van 13 oktober 1998 brengt de Kamer van volksvertegenwoordigers ons ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Parlement de la Communauté française

M. le Président. — Par lettre du 20 octobre 1998, le Parlement de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 20 oktober 1998 brengt het «Parlement de la Communauté française» ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Parlement wallon

M. le Président. — Par lettre du 21 octobre 1998, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 21 oktober 1998 brengt het «Parlement wallon» ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Assemblée de la Commission communautaire française

M. le Président. — Par lettre du 23 octobre 1998, l'Assemblée de la Commission communautaire française fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij brief van 23 oktober 1998 brengt de «Assemblée de la Commission communautaire française» ons ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie

De Voorzitter. — Bij brief van 23 oktober 1998 brengt de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Par lettre du 23 octobre 1998, le «Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie» fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'Arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexe.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

M. le Président. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Ils figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

Cour des comptes — Retard dans la transmission des comptes généraux des années 1989 à 1997 de la Région de Bruxelles-Capitale

Rekenhof — Vertraging inzake het overmaken van de algemene rekeningen 1989 tot 1997 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

M. le Président. — Par lettre du 28 octobre 1998, la Cour des comptes communique qu'à ce jour, les comptes généraux de la Région de Bruxelles-Capitale relatifs aux exercices 1989 à 1997 ne lui sont pas encore parvenus, en méconnaissance de l'article 80 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 28 oktober 1998, deelt het Rekenhof mede dat het de algemene rekeningen 1989 tot 1997 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest nog niet heeft ontvangen. Hierdoor wordt afbreuk gedaan aan de inhoud van artikel 80 van de gecoördineerde wetten op de Rijkscomptabiliteit.

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

DECRET DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE DU 23 JUIN 1998 OCTROYANT UNE AIDE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES VIVANT DANS UNE SITUATION DE PRECARITE PAR SUITE DE CIRCONSTANCES DUES A LA GUERRE, A LA REPRESSION ET A L'EPURATION

Dépôt d'une motion

DECREET VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP VAN 23 JUNI 1998 HOUDENDE BIJKOMENDE BIJSTAND AAN PERSONEN DIE IN EEN BESTAANSONZEKERE TOESTAND VERKEREN TEN GEVOLGE VAN OORLOGSOMSTANDIGHEDEN, REPRESSIE EN EPURATIE

Indiening van een motie

M. le Président. — Une motion relative au décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 «octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, à la répression et à l'épuration» a été transmise au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale par la commune de Doische.

Renvoi à la sous-commission des Pétitions du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale créée au sein de la commission compétente pour les Affaires générales.

Een motie betreffende het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 23 juni 1998 «houdende bijkomende bijstand aan personen die in een bestaansonzekere toestand verkeren ten gevolge van oorlogsomstandigheden, repressie en epuratie» wordt aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad overgezonden door de gemeente Doische.

Verzonden naar de subcommissie voor de Verzoekschriften van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, ingesteld binnen de voor de Algemene Zaken bevoegde commissie.

ORDRE DES TRAVAUX

Demande d'urgence

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Verzoek tot spoedbehandeling

M. le Président. — Par lettre du 18 novembre 1998, j'ai été saisi par M. Alain Leduc, président de la Commission des Affaires économiques, d'une demande d'urgence pour l'examen de la proposition de résolution (Mme Françoise Dupuis, MM. Alain Leduc, Serge de Patoul, Mostafa Ouezekhti, Denis Grimberghs, André Drouart, Walter Vandenbossche, Leo Goovaerts, Michiel Vandenbussche et Sven Gatz) visant à garantir la fourniture de gaz à usage domestique durant la période hivernale (n° A-299/1 — 1998/1999).

Je vous propose de modifier notre ordre du jour en vue d'inscrire la prise en considération de cette proposition de résolution au cours de notre séance de ce jour.

Per brief van 18 november 1998 heeft de heer Alain Leduc, voorzitter van de Commissie voor Economische Zaken, mij een vraag om urgentverklaring voorgelegd voor het onderzoek van het voorstel van resolutie (mevrouw Françoise Dupuis, de heren Alain Leduc, Serge de Patoul, Mostafa Ouezekhti, Denis Grimberghs, André Drouart, Walter Vandenbossche, Leo Goovaerts, Michiel Vandenbussche en Sven Gatz) die ertoe strekt de gaslevering voor huishoudelijk gebruik tijdens de winter te garanderen (nr. A-299/1 — 1998/1999).

Ik stel u voor onze agenda te wijzigen om de inoverwegingneming van dit voorstel van resolutie op de vergadering van die dag in te schrijven.

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, je demande que cette proposition de résolution soit prise en considération en urgence aujourd'hui. Il s'agit d'une résolution à caractère conservatoire par rapport aux débats qui sont en cours à la Commission des Affaires économiques sur une législation plus structurelle. Il nous paraît important de ne pas décevoir le public. C'est pourquoi j'espère que nous obtiendrons l'urgence et que la discussion pourra avoir lieu aujourd'hui.

M. le Président. — Tout le monde est-il d'accord sur cette demande d'urgence pour l'examen de cette proposition de résolution ?

M. Eric van Weddingen. — Tout à fait, monsieur le Président.

M. le Président. — Il en sera donc ainsi.

Aldus is besloten.

PROPOSITIONS DE RESOLUTION ET D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour modifié appelle la prise en considération de la proposition de résolution (Mme Françoise Dupuis, MM. Alain Leduc, Serge de Patoul, Mostafa Ouezekhti, Denis Grimberghs, André Drouart, Walter Vandenbossche, Leo Goovaerts, Michiel Vandenbussche et Sven Gatz) visant à garantir la fourniture de gaz à usage domestique durant la période hivernale (n° A-299/1 — 1998/1999).

Pas d'observation ? *(Non.)*

La proposition de résolution est prise en considération et renvoyée à la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Conformément à l'article 44.5 du Règlement, j'autorise la Commission des Affaires économiques à examiner cette proposition de résolution pendant les travaux de notre Assemblée. Le Président de la commission me communique qu'il souhaite réunir celle-ci à 11 heures, en salle 1.

Aan de gewijzigde orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (mevrouw Françoise Dupuis, de heren Alain Leduc, Serge de Patoul, Mostafa Ouezekhti, Denis Grimberghs, André Drouart, Walter Vandenbossche, Leo Goovaerts, Michiel Vandenbussche en Sven Gatz) die ertoe strekt de gaslevering voor huishoudelijk gebruik tijdens de winter te garanderen (nr. A-299/1 — 1998/1999).

Geen bezwaar ? *(Neen.)*

Het voorstel van resolutie is in overweging genomen en verzonden naar de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

Overeenkomstig artikel 44.5 van het Reglement, heb ik de Commissie voor Economische Zaken de toelating gegeven dit voorstel van resolutie te onderzoeken tijdens de werkzaamheden van onze Assemblee. De Voorzitter van de Commissie heeft mij meegedeeld dat hij deze wenst samen te roepen om 11 uur, in zaal 1.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (MM. Denis Grimberghs, Paul Galand, Mme Marie Nagy et M. Michel Lemaire) modifiant l'article 4, § 3, de l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles (n° A-294/1 — 1998/1999).

Pas d'observation ?

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heren Denis Grimberghs, Paul Galand, mevrouw Marie Nagy en de heer Michel Lemaire) tot wijziging van artikel 4, § 3, van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de gewestelijke belasting ten laste van bezetters van bebouwde eigendommen en van houders van een zakelijk recht op sommige onroerende goederen (nr. A-294/1 — 1998/1999).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (M. Eric van Weddingen, Mme Françoise Dupuis, MM. Walter Vandenbossche et Bernard Clerfayt) modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et portant création du Fonds de garantie bruxellois (n° A-296/1 — 1998/1999).

Pas d'observation ?

Renvoi à la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heer Eric van Weddingen, mevrouw Françoise Dupuis, de heren Walter Vandenbossche en Bernard Clerfayt) tot wijziging van de wet van 4 augustus 1978 tot economische heroriëntering en houdende oprichting van het Brussels waarborgfonds (nr. A-296/1 — 1998/1999).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je vous signale qu'en raison de l'absence de M. le ministre-président Charles Picqué à notre séance de ce matin, les interpellations qui lui sont adressées par M. Grimberghs, concernant le fonctionnement des services de l'ORBEM, et M. Vanhengel, concernant l'accord sur les cadres linguistiques du service d'Incendie et d'Aide médicale urgente et de l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale, sont reportées à cet après-midi.

L'interpellation de M. Harmel adressée à MM. les ministres Picqué et Chabert, au sujet de l'avancement du dossier de Bruxelles, capitale culturelle de l'Europe en l'an 2000, pourra être développée ce matin. C'est M. Chabert qui y répondra.

Si notre ordre du jour était épuisé avant midi, nous pourrions tenir la séance de la Commission communautaire commune en fin de matinée. Les membres de l'Assemblée qui souhaitaient poser des questions orales et qui pensaient qu'elles auraient lieu cet après-midi ne seront ainsi pas pris par surprise.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME MARION LESMESRE A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA PROMOTION DES ENTREPRISES, DU COMMERCE ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES A L'ETRANGER»

INTERPELLATION JOINTE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER CONCERNANT «LE PLAN D'ACTION 1999 POUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DANS SON ENSEMBLE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. JACQUES DE COSTER CONCERNANT «LA PROMOTION DES ENTREPRISES, DU COMMERCE ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES A L'ETRANGER»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARION LEMESRE TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN EN RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET OPENBAAR AMBT, BUITENLANDSE HANDEL, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE BEVORDERING VAN HET BEDRIJFSLEVEN, VAN DE HANDEL EN HET IMAGO VAN BRUSSEL IN HET BUITENLAND»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER BETREFFENDE «HET ACTIEPLAN 1999 VOOR DE BUITENLANDSE HANDEL EN HET BELEID INZAKE BUITENLANDSE HANDEL IN ZIJN GEHEEL»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JACQUES DE COSTER BETREFFENDE «DE BEVORDERING VAN HET BEDRIJFSLEVEN, VAN DE HANDEL EN HET IMAGO VAN BRUSSEL IN HET BUITENLAND»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre pour développer son interpellation.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, pour introduire cette interpellation portant sur la nécessité de la mise en place d'une véritable politique des Relations extérieures globale et coordonnée en Région bruxelloise, je devrais commencer en vous rappelant, pour la énième fois, que Bruxelles, capitale européenne, siège de l'OTAN, de l'UEO et du Benelux, est troisième ville de congrès, deuxième ville de représentation diplomatique, première ville de représentation internationale de presse et d'associations internationales non gouvernementales. Je n'insiste pas, vous le savez.

Vous savez tous aussi que l'Europe apporte à l'économie bruxelloise quelque 160 milliards de francs ainsi que des emplois pour 54 000 personnes, dont environ la moitié de nationalité belge, soit 8 % de l'emploi total.

Quant aux chiffres du Commerce extérieur, même avec des variantes entre ceux de M. Grijp et de l'UEB, tout le monde se plaît à constater que Bruxelles constitue un label international, sous lequel les entreprises bruxelloises exportent quelque 52 % de leur production industrielle.

Cela étant brièvement rappelé, que doit-on encore et toujours néanmoins constater en ce vendredi 20 novembre 1998? Qu'il n'existe toujours pas, en Région de Bruxelles-Capitale, une politique globale coordonnée lui permettant de saisir véritablement l'ensemble de ces opportunités internationales.

Une rumeur largement fondée soutient que Bruxelles serait la Région de l'Union européenne la moins pourvue en aides, subsides et marchés de service en provenance du budget communautaire.

Alors que presque tous les pays du monde, et maintenant les Régions d'Europe et les grandes villes, ouvrent à Bruxelles des «maisons» de représentation leur servant de structure de lobbying auprès de la Commission européenne, Bruxelles reste au balcon comme s'interdisant de puiser dans les fonds structurels et autres «objectifs» ou initiatives communautaires! *(Brouhaha.)* J'ai l'impression que le domaine des relations internationales n'intéresse pas grand monde ... malgré les propos que je tenais dans mon introduction au sujet de l'emploi et des activités économiques que ce secteur génère.

Depuis 1993, il revient à notre Conseil — nous le ferons tout à l'heure en grand nombre — et à la Région de Bruxelles-Capitale d'assurer la présence de celle-ci dans le monde, la loi spéciale ayant autorisé les Régions et les Communautés à conclure des traités internationaux. A défaut d'analyse précise de ces textes juridiques, voire de participation active à leur rédaction, cette compétence se limite pour Bruxelles, il faut le reconnaître, à un simple entérinement.

Quant à la promotion de l'image de Bruxelles, si le ministre-président et le ministre des Relations extérieures font ce qu'ils peuvent avec des budgets déterminés tant que ces derniers ne s'inscriront pas dans la dynamique d'un *city marketing* global, ils resteront à l'état d'aides ponctuelles au lieu de devenir de véritables investissements.

Dans le domaine des relations bilatérales, si au cours de ses déplacements dans le monde, le ministre, dont notre chef de groupe a encore souligné, lors de notre dernière séance, tout le bon sens et le pragmatisme, a pu sceller quelques accords d'amitié qui ont sans doute bien préparé le terrain, je pense qu'il est indispensable que les contacts politiques précèdent les démarches économiques, que les spécificités de territoires et de marchés soient analysés sérieusement par des géographes, que des analystes financiers puissent examiner les propositions des entreprises, bref qu'un professionnalisme de gestion de ces contacts remplace ou prolonge les visites de courtoisie.

La bonne volonté ne suffit pas, face à la concurrence des autres grandes villes belges et européennes, non seulement pour attirer des investisseurs nouveaux, mais aussi pour assurer la promotion de notre commerce extérieur. On ne soulignera jamais assez combien ce sont nos PME qui en sont le fer de lance et combien il est impérieux d'encadrer et de structurer leurs démarches de prospection des marchés extérieurs.

Comprenez-moi bien, monsieur le ministre, je ne veux faire ni le procès de votre administration ni le vôtre; je veux simplement constater que votre investissement personnel, qui est im-

portant, ainsi que le travail de vos fonctionnaires et conseillers pourraient être mieux rentabilisés s'ils pouvaient s'appuyer sur une structure coordonnant l'ensemble des services internationaux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous en êtes, je pense, personnellement persuadé, puisque, l'an dernier, vous proposiez la création d'un Commissariat général aux relations extérieures, CGRE, sous la forme d'un pararégional de type A chargé de concevoir, de structurer et d'appliquer l'ensemble des compétences extérieures de la Région.

Avec un budget identique à l'actuel, regroupant les activités des trois services de l'administration du ministre chargé des Relations extérieures — à savoir Commerce extérieur, Investissements étrangers, Relations extérieures — et celles de l'ASBL Bureau de liaison Bruxelles-Europe — à savoir les importantes missions d'information et d'accueil — ce projet de structure avait — je pense — été très chaleureusement accueilli par les entreprises bruxelloises.

Aujourd'hui, celles-ci s'impatientent — et moi avec elles — et vous demandent pourquoi différer la mise sur pied de cette structure ? Pourquoi rester au balcon et assister impassible à l'organisation des *Vlaamse Huizen* du ministre Van den Brande et à l'inauguration de l'Espace international Wallonie-Bruxelles ?

C'est en effet le 27 octobre que les employés du CGRI, le Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française, ont déménagé du 65 avenue Louise — laissant la place chaude pour le cabinet du ministre Tomas — afin de s'installer dans les nouveaux bâtiments du n° 2 place Sainctelette, qu'ils partagent avec leurs nouveaux collègues de l'Awex, l'Agence wallonne à l'exportation, et de la DRI, la Division des relations internationales de la Région wallonne.

Et je cite le petit bulletin d'information du CGRI, se réjouissant des nouvelles synergies et des ressources ainsi mises en commun: «Pour prendre des exemples concrets: l'accueil — téléphonistes, hôtesses, huissiers —, l'indicateur, le service expédition, la gestion du matériel, l'économat, le transport — chauffeurs — la documentation bibliothèque, les informations au public, la gestion du site Internet Wallonie-Bruxelles, le service «Traités» avec le correspondant Corbel des affaires étrangères, les relations publiques, le protocole, les communications, dont la revue Wallonie-Bruxelles, le cofinancement des ONG.

Il y a, d'autre part, au niveau des services qui seront appelés à travailler étroitement ensemble, les marchés publics, le service du personnel, l'informatique, le service chargé des délégations Wallonie-Bruxelles et les attachés économiques et commerciaux.»

Loin de moi l'idée de critiquer cet enthousiasme des économies d'échelle ou de ne pas appeler de tous mes vœux la solidarité Wallonie-Bruxelles, mais permettez-moi de m'inquiéter: où est Bruxelles ?

Bruxelles reste au balcon quand le CGRI prépare l'accompagnement culturel de la semaine commerciale wallonne à Budapest. Elle était toujours au balcon, le 30 septembre dernier, lorsque la République de Tunisie, la Communauté française et la Région wallonne ont conclu à Tunis un accord de coopération tripartite.

Bruxelles restera au balcon lors de la prochaine mission de l'OBCE en Pologne où Flandre et Wallonie se sont réparties les villes partenaires.

Dans le même temps, le ministre Van den Brande épluche les marchés immobiliers de Paris, Londres et La Haye pour concrétiser l'installation de ses *Vlaamse Huizen*, impliquant la scission de nos bureaux de promotions touristiques belges à l'étranger afin d'y regrouper les attachés commerciaux et *Toerisme Vlaanderen*. Ces derniers sont par ailleurs très heureux de m'apprendre qu'ils vont renforcer leurs actions sur le marché espagnol par la création, fin 1998, d'un *Toerisme Vlaanderen-Brussel in Barcelona* !

Rendant une visite récente à nos homologues députés régionaux d'Ile de France, le Bureau de notre assemblée a pris acte que le CGRI et les attachés commerciaux wallons s'apprêtaient également à ouvrir une maison parisienne au nom de «Bruxelles-Wallonie», tandis que notre attaché commercial bruxellois allait se sentir bien seul dans notre ambassade. Que l'on ne se méprenne pas, les Bruxellois ne sont pas avares de leur label et loin de moi l'idée de revendiquer des copyrights mais, au moins, exigeons que, lorsque le nom de Bruxelles est utilisé, ce soit effectivement pour défendre ses intérêts et, surtout, avec sa collaboration.

En outre, en regard de cette évolution communautaire, dont chacun, avec sa propre sensibilité, évaluera la nécessité ou les dangers — tel n'est pas mon propos ici, ce n'est pas l'endroit —, une plus grande implication des organismes communautaires régionaux serait souhaitable, à savoir une présence effective de la COCOF au sein de la nouvelle entité francophone de la place Sainctelette et non un simple transfert de budget sur lequel les Bruxellois francophones perdent tout contrôle.

De leur côté, nos amis flamands de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* auraient intérêt à revendiquer la même présence au sein de la logique *Vlaamse Huizen* de la Communauté flamande, d'autant que, là aussi, notamment au sein de *Toerisme Vlaanderen*, des décisions ont été prises en vue de transférer les affaires touristiques de nature économique vers une gestion régionale flamande.

Je m'arrêterai là pour ne pas sortir des compétences de notre Assemblée et des ministres que j'interpelle, mais ce n'est pas non plus à vous, monsieur le ministre, que je dois expliquer les retombées économiques du tourisme pour une ville comme Bruxelles et le rôle de la culture dans son image internationale.

Malgré que nous soyons «coincés» par les structures institutionnelles de ce pays, dont nous sommes pourtant toujours la capitale, je pense que de telles préoccupations pourraient également être prises en compte dans le cadre de cette nouvelle structure souple que pourrait être le CGRE. Celui-ci permettrait, précisément grâce à sa souplesse, la conclusion de nouveaux partenariats avec, par exemple, la ville de Bruxelles, le TIB, les communes, la Chambre de Commerce ou encore l'UEB, autant de wagons à attacher à cette locomotive que vous pourriez lancer, monsieur le ministre.

La mise en place d'une stratégie d'ensemble intra-muros, portée par un interlocuteur unique clairement identifié, réduira l'inconfort institutionnel de Bruxelles en facilitant ces collaborations indispensables et en permettant des accords de coopération équilibrés avec les Régions wallonne et flamande ainsi qu'avec les Communautés française et flamande.

Lorsqu'un emploi sur deux dépend de l'exportation, je pense que nous n'avons pas le droit de considérer la question de notre présence dans le monde comme accessoire, dont l'organisation pourra bien attendre la législature suivante.

Je n'ai volontairement pas détaillé l'apport à notre économie du Commerce extérieur et la nécessité, au sein de cette nouvelle structure globale, d'en réorganiser les services, d'en repenser les outils et les actions, car cela fera l'objet de l'interpellation spécifique et jointe de notre collègue, François Roelants duVivier, mais il est évident que ce projet, en renforçant l'identité de Bruxelles dans le monde, ne manquera pas d'apporter des ressources considérables à la Région et contribuera, notamment en stimulant l'emploi, à assurer le bien-être de sa population.

En titrant «Bruxelles, au balcon de ses Relations extérieures» m'est venu à l'esprit ce tableau d'Edouard Manet nous montrant une famille au balcon...

En conclusion, si le Gouvernement bruxellois devait choisir le statu quo pour sa polititique des Relations extérieures, je n'aimerais pas penser à l'adaptation surréaliste de cette œuvre qu'en a faite René Magritte. *(Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour développer son interpellation jointe.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je ne poursuivrai pas sur la note funèbre des cercueils surréalistes. Je pense néanmoins qu'en ce qui concerne la politique des Relations extérieures et du Commerce extérieur, il est important de se resaissir. Cette Assemblée doit constituer un forum où nous devons pouvoir débattre, tous partis confondus, de la politique des relations extérieures à mener à l'avantage de tous les habitants de notre Région.

Pour ma part, je me concentrerai davantage sur la politique du commerce extérieur exposée par M. le ministre Grijp, lors de la conférence de presse qui a eu lieu le 9 octobre dernier à propos de son plan d'action pour 1999, ainsi que sur la politique du commerce extérieur dans son ensemble.

Il s'agit en effet d'une politique essentielle pour notre Région puisque 50% des marchandises produites à Bruxelles sont destinés à l'exportation. Il est donc important que nous débattions du bilan du Gouvernement et des projets en cours dans l'enceinte où l'ensemble des Bruxellois sont représentés.

1 648 milliards de francs belges — M. Grijp a eu raison de le souligner avec fierté — constitue le chiffre de nos exportations de biens et de services en 1997, soit 17% des exportations belges. Si l'on s'en tient aux exportations de marchandises, celles-ci représentent, selon l'Institut des Comptes nationaux, une valeur de 522 milliards 642 millions. Et ce sont tant nos grandes entreprises que nos PME, 80% de nos firmes exportatrices employant moins de 100 personnes, qui réalisent ce chiffre d'affaires. Chapeau à l'esprit d'entreprise et au dynamisme de ces sociétés qui contribuent au fait que la Belgique soit le onzième exportateur mondial, représentant plus de 3% du commerce global pour une population équivalente à 0,3% de la population mondiale.

Mais, monsieur le ministre, si nous pouvons être contents de nos performances, nous ne sommes pas ici pour nous décerner des brevets d'autosatisfaction: notre objectif, et vous le dites vous-même, doit être d'améliorer nos résultats, ce qui ne se fait pas sans efforts, notamment de la part des pouvoirs publics.

Ma première interrogation à cet égard porte sur nos priorités en termes de marché, d'objectifs de marché et quant à l'aide régionale à l'exportation. On a parfois l'impression que, depuis la réforme de l'Etat de 1980, et plus spécifiquement, depuis les lois de réformes institutionnelles du 8 août 1988, puis du 16 juillet 1993, notre Région a chaussé les pantoufles du fédéral, singulièrement pour ce qui concerne la localisation de nos attachés commerciaux. Ces 25 ambassadeurs du commerce extérieur donnent le sentiment d'être répartis de façon aléatoire et même parfois surréaliste si l'on observe que, dans 17 postes, les trois régions disposent chacune d'un attaché.

Munich est un cas intéressant. L'Allemagne est, on le sait, le premier partenaire commercial de la Belgique. Les deux autres régions disposent de plusieurs attachés dans ce pays, notamment à Dusseldorf, Cologne, et donc Munich. Ce dernier poste, le plus décentré et le moins visité par les entreprises belges, a été choisi comme seul point d'attache pour le commerce extérieur bruxellois. Quelle est la logique qui a présidé à ce choix?

Mais, en termes de triple représentation bruxelloise, flamande et wallonne, par rapport à un chiffre global pour la Belgique de 6 000 milliards, que dire de Beyrouth, où les exportations belges n'ont atteint que 8,4 milliards en 1997, de Casablanca, qui totalisait 9 milliards d'exportations et qui est en diminution de 500 millions depuis 1995, d'Hanoï où les 2 milliards ont été tout juste atteints, de Tel-Aviv où les exportations bruxelloises de marchandises représentent 1,9 milliard sur les 114 milliards de marchandises exportées par la Belgique? Dans chacun de ces postes, trois attachés commerciaux sont présents et se font concurrence.

A l'inverse, l'absence d'un attaché commercial bruxellois aux Pays-Bas — 76 milliards d'exportations pour la Région bruxelloise en 1997 —, notre troisième partenaire commercial, et la nécessité non rencontrée de renforcer notre présence en France et en Allemagne — respectivement 106 et 117 milliards de marchandises bruxelloises exportées en 1997 — posent problème.

Récemment, le poste de Lyon a été supprimé et le poste de Paris renforcé, ce dont on ne peut que se réjouir. Mais n'y-t-il pas d'autres régions en France? Nous savons que, traditionnellement le commerce entre Bruxelles et le Nord de la France est important. Ne faudrait-il pas y renforcer notre présence?

M. Servotte, le directeur de l'OBCE, office dont on fêtait il y a trois jours le 50e anniversaire, jetait récemment un regard dénué de sympathie sur le système des triples emplois. Je cite un extrait de son interview au *Matin* du 5 octobre:

«Prenons Casablanca. L'entreprise marocaine souhaitant démarrer un courant d'affaires avec la Belgique se retrouve avec trois attachés commerciaux. Avec qui engager le dialogue? Ou doit-elle répéter trois fois ses problèmes et ses desiderata?» «A Vienne», poursuit M. Servotte, «les attachés bruxellois et wallons sont installés au sein de l'ambassade mais le Flamand se trouve ailleurs. Les entreprises étrangères doivent donc faire leur shopping».

Pourtant, un accord de collaboration interrégional du 31 décembre 1993 prévoyait une coordination entre régions, concrétisée notamment, selon l'article 6 de cet accord, par un comité composé de représentants des trois cabinets et des trois services régionaux afin de s'informer mutuellement de l'évolution de chaque réseau d'attachés commerciaux. La dernière réunion de ce comité a eu lieu...le 6 avril 1995. Depuis, plus rien.

Vous avez, paraît-il, contacté à ce sujet vos collègues flamand et wallon, afin de mettre fin au gaspillage engendré par ce manque de collaboration des trois régions. Que vous ont-ils répondu? Je vous encourage à la plus grande fermeté, mais sans perdre de vue que nous devons mettre de l'ordre dans notre propre maison. Celle-ci, outre vingt-cinq attachés commerciaux, étendus bientôt à trente, si j'en crois vos déclarations, compte aussi dix-huit fonctionnaires du service du Commerce extérieur qui, contrairement à l'AWEX ou à Export Vlaanderen, ou à l'OBCE, n'est ni un service à gestion séparée, ni un pararégional, ni un parastatal pour ce qui concerne l'OBCE.

Puisque, chaque année, les attachés commerciaux se retrouvent à Bruxelles, dans le courant du mois de janvier, je pense, il serait utile que non seulement ils se réunissent en conférence et discutent avec les ministres du Commerce extérieur mais qu'ils puissent également être reçus par la commission des Affaires générales et donc de Relations extérieures de notre Assemblée. De cette manière, les élus du Parlement bruxellois pourraient avoir un dialogue avec ces représentants du commerce extérieur bruxellois.

M. Paul Galand. — Le commerce extérieur relève des Affaires économiques.

M. François Roelants du Vivier. — Le président décidera de ce qu'il y a lieu de faire, mais cela pourrait se dérouler au sein d'une des commissions réunies des Relations extérieures et des Affaires économiques.

En ce qui concerne le service du Commerce extérieur, à la différence des relations extérieures pures, qui relèvent d'un département d'autorité, le commerce extérieur se satisfait mieux d'une structure souple que de la rigidité de l'administration. Je le pense, la création d'un pararégional est sans doute la meilleure solution, pour, en partenariat avec l'UEB notamment, offrir à notre tissu de PME les services qu'elles attendent, avec toute la souplesse nécessaire. Cette démarche du commerce extérieur est, je le répète, distincte de celle des relations extérieures. Je souhaiterais savoir comment vous entendez rencontrer la spécificité de cette politique à travers une structure appropriée.

Monsieur le ministre, votre tâche, comme celle de M. Grijp, n'est pas simple mais partir à la conquête du monde, c'est un beau défi, et tous les Bruxellois doivent le relever avec vous, car il s'agit de leur emploi et de leur avenir.

Les pouvoirs publics ne sont pas riches puisque le commerce extérieur s'est vu doter de quelque 170 millions au budget. Raison de plus pour utiliser ces crédits avec parcimonie et discernement, afin que leur effet soit le plus multiplicateur possible. J'espère que cette interprétation, celle qui l'a précédée et la suivante y contribueront, dans l'intérêt de Bruxelles, de son économie et de son emploi. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour développer son interpellation jointe.

M. Jacques De Coster. — Monsieur le Président, chers collègues, Mme Lemesre qui a été l'initiatrice du débat de ce matin sur la problématique des relations extérieures de notre Région a balayé les différents volets relatifs aux relations extérieures. Pour ma part, je m'attacherai plus spécifiquement — comme M. Roelants vient de le faire — au volet commerce extérieur. Je pourrai difficilement éviter certaines redites, mais j'ai tout de même quelques questions complémentaires à poser, monsieur le ministre, qui pourront enrichir le débat.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 9 ou le 10 octobre, M. Grijp a souligné l'évolution largement positive que les exportations bruxelloises avaient enregistrée en 1997. Et je suis heureux de constater, monsieur Roelants, que nos chiffres concordent. Il suffisait d'ailleurs de se baser sur le texte de la conférence de presse. Cette évolution de notre commerce extérieur se caractérisait par une progression de 14 % en valeur, ce qui représente, comme M. Roelants l'a souligné, un montant de 1 648 milliards de francs.

Je pense, chers collègues, qu'il est utile de tenter d'évaluer la part des initiatives publiques dans cette progression réjouissante. M. Roelants a largement développé la problématique de nos vingt-cinq attachés commerciaux qui représentent la Région bruxelloise de par le monde. Ce chiffre reste largement inférieur aux réseaux mis en place par les Régions wallonne et flamande. Donc, monsieur le ministre, j'aimerais savoir quelle est la philosophie générale qui sous-tend la répartition géographique de nos attachés. A-t-on déterminé des types de marché à conquérir, des types de produits à promouvoir ?

Lors d'un déplacement récent, à Casablanca, un certain nombre de nos collègues ont été frappés comme moi par le fait que ce marché était prospecté par trois attachés commerciaux, un par région. M. Roelants a également cité un grand nombre de cas semblables dans d'autres villes, d'autres régions. J'aimerais savoir à ce sujet s'il s'agit de marchés particulièrement porteurs ou d'un manque de collaboration entre les trois régions.

Je rappelle que le 31 décembre 1993, la Flandre, la Wallonie et la Région bruxelloise signaient un accord de coopération dans le but d'optimaliser l'héritage fédéral sur le plan du fonctionnement des attachés commerciaux et des postes à l'étranger. Cet accord de coopération donne-t-il des résultats satisfaisants étant donné que logiquement, la Région bruxelloise doit être plutôt demanderesse par rapport aux autres régions ?

J'ai parlé de l'héritage fédéral mais nous savons tous que l'Etat fédéral a gardé des compétences en matière de commerce extérieur par le biais non seulement de l'OBCE mais également des conférences consulaires et commissions mixtes, de Copromex, de l'Office National du Ducroire.

La presse a largement fait allusion au voyage en Chine du premier ministre.

Dans le cadre des larges missions fédérales organisées par l'OBCE, j'aimerais savoir si l'accord de coopération Etat-Régions, signé le 30 juin 1994, vous donne satisfaction. Qu'en est-il de la concrétisation de cet accord ? En d'autres termes, lors du spectaculaire voyage en Chine organisé par l'OBCE pour M. Dehaene, quelle est la part bruxelloise ?

J'en viens à un autre volet du commerce extérieur : le partenariat.

Peut-on procéder à une évaluation du partenariat avec le secteur privé et notamment avec l'Union des entreprises bruxelloises et la Chambre de commerce et d'industrie ?

Enfin, monsieur le ministre, j'aimerais savoir où en est le projet d'aide à la création d'un réseau privé complémentaire, constitué des filiales ou succursales de grandes banques belges, de chambres de commerce, d'implantations permanentes d'entreprises bruxelloises pour les pays où il n'y a pas d'attaché bruxellois.

Voilà un ensemble assez fourni de questions et d'interrogations, mais nous savons tous que le sujet est extrêmement important pour la vitalité et la santé de nos entreprises bruxelloises qui sont pour une très large part tournées vers l'étranger.

C'est cet enjeu qui m'amène à m'interroger sur l'état d'avancement de la création du CGRE.

Il est clair que la promotion du commerce extérieur de notre ville-région, dans le contexte actuel de concurrence internationale, nécessite la mise en place de structures dynamiques et souples capables de pratiquer la technique du *city marketing*. Je rappelle qu'en son temps, le gouvernement national avait crée l'OBCE, parastatal de type B, pour donner une souplesse au fonctionnement du commerce extérieur. En Région de Bruxelles-Capitale, les transferts régionalisés de l'OBCE ont été intégrés au ministère.

La Flandre, par contre, a conservé le VDBH en statut pararégional avec ses 120 agents, le VDBH est une véritable machine de promotion du commerce extérieur.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet 1998, l'AWEX, agence wallonne à l'exportation, est également devenue un pararégional à la structure souple et dynamique.

Je pense que l'audit qui avait été réalisé au sein du ministère de la Région bruxelloise avait démontré que, sans doute en raison des contraintes lourdes auxquelles il est soumis comme tout service administratif, le service du Commerce extérieur

connaissait quelques difficultés à fonctionner efficacement. C'est pourquoi je regrette le retard dans la mise sur pied du CGRE qui, je crois, est attendu impatiemment par le monde des entreprises bruxelloises et dont le Conseil économique et social a souligné l'opportunité et la nécessité. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Veldekens.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'interpeller M. le ministre sur notre politique régionale des relations extérieures, avec la conviction qu'elle devrait être la préoccupation prioritaire et centrale formant l'axe autour duquel tout le devenir de notre Région devrait s'articuler.

Je me réjouis qu'à son tour la majorité se saisisse enfin de cette question et de celle, plus sujette à controverses, de la création d'un Commissariat général aux relations extérieures, qui devait regrouper dans un même organisme pararégional de catégorie A toutes les compétences, aujourd'hui dispersées, en matière de relations extérieures, de commerce extérieur et d'investissements étrangers.

Mais ce projet, annoncé depuis plus de deux ans, est aujourd'hui à l'arrêt !

On pourrait s'en étonner, n'était-ce la divergence de vues dont il fait l'objet au sein même de la majorité. Une divergence de vues qui, manifestement, porte sur le principe même de la création d'un organisme aussi englobant, dont certains — je crois avoir compris que c'était la position de M. Roelants du Vivier — jugent préférable de limiter les compétences au seul commerce extérieur. Telle n'est cependant pas l'opinion que je voudrais défendre ici.

Imagine-t-on d'ailleurs de créer un pararégional pour un effectif aussi réduit d'une dizaine d'agents et de quelque 23 ou 25 attachés commerciaux établis à l'étranger ? Cela n'aurait aucun sens, si ce n'est dans la perspective, peu souhaitable, d'une éventuelle communautarisation du commerce extérieur qu'une structure distincte rendrait alors plus aisée. Peu souhaitable parce que notre Région aurait tout à y perdre, à l'instar de la position déforcée qui est déjà la sienne dans la matière communautarisée du tourisme. La question centrale qui se pose est en effet celle de la promotion intégrée et dynamique de l'image que Bruxelles devrait donner d'elle-même à l'étranger. Une image qui souffre aujourd'hui d'une incohérence générale et d'un trop grand nombre de profils différents et disparates qui sont le reflet d'initiatives et d'actions de promotion dispersées, elles-mêmes liées aux contraintes institutionnelles que nous connaissons. Mais, même en tenant compte de celles-ci, il serait déjà possible de développer une politique plus cohérente de valorisation des atouts et de l'attractivité, notamment économique, de notre Région en créant l'instrument nécessaire à cet effet. Et, dans ce contexte, je ne vois pas en quoi il serait opportun de dissocier les actions visant à attirer sur notre territoire des entreprises ou des nouveaux investisseurs de celles qui doivent permettre à ces mêmes entreprises et investisseurs de promouvoir leurs exportations sur les marchés extérieurs. Cela devrait faire partie d'une politique d'ensemble que l'existence d'un interlocuteur régional unique faciliterait grandement.

Tel devrait être le rôle d'un Commissariat général qui aurait par ailleurs de larges compétences pour définir et promouvoir pour Bruxelles un programme global de ce que l'on appelle le *city marketing*, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé avec succès par d'autres villes européennes: Londres, Vienne, Barcelone, pour ne citer que celles-là.

Vous avez, monsieur le ministre, inscrit le *city marketing* dans les objectifs de votre plan. Je crains qu'aujourd'hui on doive constater qu'on n'en perçoit pas vraiment la réalisation tangible, mais vous aurez peut-être l'occasion de nous démontrer le contraire.

On connaît certes l'action d'une institution telle que le TIB en la matière, mais dans l'approche limitée au tourisme qui est la sienne, elle n'a pas compétence pour intégrer les objectifs économiques. Et si un ajustement institutionnel devait être possible et souhaité, c'est précisément dans ce domaine qu'il devrait intervenir.

En tout état de cause, il importe de renforcer la capacité de notre Région à promouvoir une image extérieure aussi cohérente que possible et de nous en donner les moyens. Je répète que, pour moi, cela passe par un Commissariat général doté de larges compétences.

Cela n'exclut nullement, bien au contraire, que la promotion de l'image de Bruxelles et de son attractivité économique passe aussi par une large coopération avec les deux régions voisines qui bénéficient directement de l'internationalisation de notre Région.

Il y a quelques mois, nous avons reçu en commission des représentants du Conseil économique et social flamand — le SERV — lequel recommandait dans un rapport récent la conclusion d'un accord-cadre de coopération entre les trois Régions du pays pour le développement concerté de la zone économique bruxelloise, et donc, du commerce extérieur, sachant que cette zone déborde largement nos frontières régionales. Par ailleurs, le plan régional flamand précise bien que le tissu économique bruxellois est un seul et même tissu et qu'il dépasse les frontières bruxelloises et englobe une partie de la Région flamande. Les partenaires économiques et sociaux sont favorables à une telle formule. Dès lors, monsieur le ministre, je voudrais savoir quelles initiatives le Gouvernement a prises dans ce sens.

On a évoqué la forte croissance du commerce extérieur bruxellois qui, de 1996 à 1997, aurait enregistré une augmentation des exportations de près de 14 %.

Le volume des exportations de notre Région représente plus d'un cinquième du volume total exporté de notre pays et près de 40 % du chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises, ce qui, par extrapolation, devrait concerner un emploi sur deux ou sur trois.

Dans ce domaine, quelle action concertée avec les deux autres Régions avez-vous pu prendre, monsieur le ministre ?

Par ailleurs, nous ne disposons actuellement que de 23 attachés commerciaux. Faut-il augmenter ce nombre ? Telle n'est pas, selon moi, la priorité. Il me paraît préférable, de développer des synergies avec les attachés commerciaux des deux autres régions.

Mais j'en reviens à la création du Commissariat général aux relations extérieures. J'avais moi-même interpellé le ministre Chabert, le 25 mai dernier, sur cette question.

Il y a en effet un an et demi déjà que le Gouvernement adoptait en première lecture l'avant-projet d'ordonnance portant création d'un Commissariat général aux relations extérieures, chargeant le ministre-président et le ministre des Relations extérieures de soumettre le dossier à négociation syndicale ainsi qu'à l'avis du Conseil d'Etat « dans une procédure d'un mois ». Cet avis a été rendu en novembre 1997. Une année s'est écoulée et notre Conseil n'a toujours pas été saisi de ce projet.

Si, comme je l'ai indiqué, nous partageons l'intention poursuivie — à savoir l'harmonisation et l'efficacité de la politique extérieure de la Région — en revanche, le haut degré d'improvisation qui a caractérisé l'élaboration de ce projet et les blocages dont il semble faire l'objet depuis plusieurs mois semblent bien

témoigner de l'incapacité de votre Gouvernement à réaliser les objectifs qu'il prétend s'être assignés.

Je voudrais donc que vous puissiez, monsieur le ministre, vous expliquer sur l'origine de ces blocages et retards, préjudiciables à l'image de notre Région et qui auront vraisemblablement pour conséquence de reporter la création du Commissariat à la prochaine législature.

M. Denis Grimberghs. — On a déjà évité une politisation !

M. Benoît Veldekens. — Ce n'est pas le seul problème, mais cela fait effectivement partie du décor. En effet, il faudra adopter une ordonnance, des arrêtés d'exécution, créer un cadre organique et un cadre linguistique, autre problème, car il conviendra d'établir des équilibres, ce qui, aujourd'hui, n'est peut-être pas le cas.

On sait que le projet comporte des dispositions contestées en matière de fonction publique — on vient d'y faire allusion —, puisque l'on veut attribuer des postes à responsabilité à des agents qui devraient être recrutés au grand choix.

Mais d'autres questions se posent. Je rappellerai ainsi que le personnel du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, dont les missions devraient normalement être reprises par le commissariat, avait été mis en préavis en juillet et octobre de l'an dernier!Une première étape était ainsi déjà franchie. A la suite des retards accusés par le projet, ces préavis ont été annulés non sans que trois ou quatre agents au moins aient déjà quitté le service. Entre-temps, les activités de ce bureau de liaison ont été partiellement compromises, faute d'avoir pu être programmées correctement et d'avoir pu compter sur un personnel rassuré sur son avenir. Je précise que ce personnel — il s'agit d'agents contractuels — n'a pas démérité et j'espère que vous pourrez le maintenir en service soit au sein du commissariat, soit au sein de l'asbl existante que rien ne vous oblige, par ailleurs, à démanteler.

Les chances de voir le projet de commissariat surmonter les obstacles qui vous divisent et aboutir sous cette législature sont fort réduites. Aussi ai-je moi-même l'intention de déposer prochainement, avec mon groupe et d'autres peut-être, je l'espère, une proposition d'ordonnance portant création de ce commissariat, non sans y incorporer aussi l'application stricte des règles de la fonction publique pour l'attribution des fonctions dirigeantes. De manière générale, nous croyons que cela correspond à une nécessité prioritaire. Nous aurons ainsi l'occasion, dans un esprit d'opposition constructive, de concourir à un objectif qui nous paraît essentiel pour le devenir de notre Région, en initiant la discussion de ce projet au sein même de notre Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues des groupes démocratiques, mesdames, messieurs, je vais centrer mon intervention sur quelques points précis et parlerai tout d'abord du commerce extérieur.

La majorité des entreprises bruxelloises sont des petites ou moyennes entreprises, comme vous le savez, monsieur le ministre. Je veux donc insister, au nom de mon groupe, sur la nécessité d'orienter l'appui public vers ces entreprises. En général, les plus grandes se débrouillent seules et, en cas d'initiative publique, elles en profitent souvent davantage par effet d'aubaine que par nécessité. Ce n'est pas un reproche que je leur adresse car il revient aux pouvoirs de cibler et d'orienter leur aide là où existent des besoins.

Pour les PME où le patron ou la patronne doit être la personne-orchestre, à la fois directeur de production et directeur commercial, un appui bien ciblé de la part de l'administration et des attachés commerciaux peut se révéler d'un grand profit dans la confrontation à de nouveaux marchés. Cet appui doit comporter non seulement l'information sur les opportunités ou l'établissement d'un agenda de rendez-vous, mais aussi un soutien à la réalisation et au suivi des documents commerciaux. Comment renforcer la connaissance, par nos attachés commerciaux, de la diversité, des potentialités et de l'évolution des petites et des moyennes entreprises bruxelloises ?

(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Il y a bien sûr un domaine privilégié auquel ECOLO est plus particulièrement attentif, c'est celui des PMI, petites et moyennes entreprises industrielles urbaines et, parmi elles, de celles qui ont développé un savoir-faire particulier dans leur capacité d'éco-intégration en milieu urbain.

Dépolluer l'atmosphère des villes est une nécessité de santé publique et le savoir de certaines petites et moyennes entreprises industrielles dans ce domaine est un atout à développer et à exporter dans la suite du Sommet de Kyoto. Si on exporte des procédés et des produits propres, c'est aussi favorable pour l'image de Bruxelles. L'appui de Technopole aux attachés commerciaux devrait être précieux dans ce domaine.

J'en viens à mon deuxième point: le commerce équitable et durable. Comme il n'y a pas de petite tribune pour la publicité des causes justes et bonnes, je signale que ce week-end est celui des « petits déjeuners du monde 1998 » auxquels vous êtes invités dans plusieurs magasins et lieux publics de Bruxelles et de Wallonie. Ces petits déjeuners veulent valoriser des échanges commerciaux, entre, d'une part, des coopératives du sud payées à un prix juste et stable, ce qui assure un développement durable de ces entreprises ainsi que la sécurité des familles de leurs travailleurs, et, d'autre part, des commerces de notre Région qui veulent soutenir les productions « *made in dignity* ».

Cette problématique du commerce équitable n'est pas anecdotique. Le combat récent qu'il a fallu mener au Parlement européen pour sauver la qualité du travail d'artisans chocolatiers d'ici et les intérêts des producteurs de cacao d'Afrique contre ceux de multinationales de l'agro-alimentaire a montré les intérêts réciproques de PME d'ici et de travailleurs du Sud.

Le consommateur averti est également gagnant, de même que nos artisans chocolatiers, un des fleurons de l'image internationale de Bruxelles. Les écologistes ont joué un rôle de premier plan dans ce combat.

Vous savez aussi, monsieur le ministre, que, d'après les règles de l'Organisation mondiale du commerce, c'est le pays importateur qui doit démontrer la toxicité d'un produit pour refuser son importation et non le producteur pour l'exporter. Au sujet des organismes génétiquement modifiés et des produits composites, souvent aux compositions secrètes, c'est déjà extrêmement difficile pour les pays développés. Quid des pays du Sud ?

J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le rôle que vous devez jouer pour influencer la position belge au sein de ces instances internationales qui, malheureusement, échappent à un contrôle démocratique sérieux. Malgré cela, la majorité des partis ont appuyé les accords du GATT.

Donc, développer une éthique du commerce extérieur, en plus d'une nécessité morale et sociale, sera aussi un atout

commercial supplémentaire. C'est même une urgence face à l'infiltration mafieuse de pans entiers de l'économie et du pouvoir dans certaines régions du monde.

L'Observatoire géopolitique des drogues, dans son rapport annuel, qui date du mois dernier, fait état, au sujet des crises financières récentes en Europe de l'Est et en Asie, marché pour les entreprises exportatrices, des «premières crises financières majeures de l'histoire des sociétés contemporaines dont la cause principale est une gestion mafieuse de l'économie».

Contre les pièges de ce fléau, dont beaucoup sous-estiment l'ampleur, il faut aussi prémunir autant que possible le commerce extérieur de la Région par une vigilance accrue des services de la promotion du commerce extérieur et par une coopération renforcée avec l'Office belge du commerce extérieur. Celui-ci devrait mettre sur pied une cellule spéciale à ce sujet, car le phénomène a atteint une telle ampleur aujourd'hui que beaucoup d'entreprises peuvent se trouver confrontées à des circuits économiques mafieux sans s'en rendre compte.

Quant à l'image de Bruxelles à l'étranger, il y a beaucoup de réserves et de critiques à émettre. Mais au-delà de celles qui viennent de la majorité elle-même et qui illustrent déjà, par effet de miroir, l'image éclatée de Bruxelles que l'on peut donner à l'extérieur, je voudrais dire, au nom de mon groupe, que c'est le manque de créativité, d'originalité et de cohérence de la politique du Gouvernement qui nous paraît le plus dommageable. Pourtant, les spécialistes de l'image disent que ce sont là des aspects essentiels de ce qui fait l'image d'un produit, ceci pris au sens large, puisqu'il s'agit d'une ville-région, la nôtre.

Mais qui produit la ville? Voilà sans doute la question oubliée dans votre politique, monsieur Charbert. Il ne s'agit pas seulement de tel ou tel acteur bien en vue, mais de l'ensemble de ses habitants et de ses résidents.

Vous aurez beau créer ou ne pas créer un Commissariat général aux relations extérieures, si la majorité des Bruxellois ne se sentent pas concernés par cette image, vous loupez la richesse d'humanisation de cette image, pourtant si nécessaire au cœur de l'Europe, et il se trouvera dès lors toujours quelqu'un pour essayer de casser le miroir urbain dans lequel cette image tronquée se reflète. Il y a comme une brisure dans cette ville entre le local et l'international. Il fallait du souffle pour créer une harmonisation de la ville-région, de la ville internationale et de son image de synthèse.

Au lieu du souffle créateur, on ressent plus souvent aujourd'hui une sorte d'immense courant d'air froid entre le «Caprice des Dieux» et les murs abîmés d'une gare devenue petite, entre l'avaloir à voitures de la rue Belliard et les ruines des maisons d'artistes de la rue Godecharle.

Pour nous, il y a un manque de sens citoyen mobilisateur dans vos efforts pour valoriser l'image de Bruxelles. Ceux-ci sont trop régentés par les aspects institutionnels, sans parler de l'éclatement des compétences et des initiatives, également au sein du Gouvernement bruxellois.

La politique d'image du Gouvernement, c'est un peu le chacun pour soi et le «Caprice des Dieux» pour tous! Il est temps que cela change.

Nous affirmons depuis des années qu'il faut davantage valoriser l'atout multiculturel, pas en théorie mais en pratique, et intégrer dans cette politique des relations extérieures de la Région la diversité des composantes de sa population. Je connais des jeunes, filles et garçons, du quartier Josaphat qui font des études commerciales universitaires. Ils sont d'ici, ils ont de la famille au Maroc, en Turquie ou ailleurs. Potentiellement, ce sont de futurs ambassadeurs, des gens de contact, de commerce et d'échanges.

Quantité de congrès se tiennent à Bruxelles, tant mieux, mais combien d'habitants y sont impliqués? Vous êtes fiers du Comité des Régions. Mais chaque année, combien de jeunes Bruxellois, représentants de cette socio-diversité de Bruxelles peuvent-ils prendre part à des échanges européens interrégionaux? Combien y a-t-il d'échanges entre jeunes entrepreneurs urbains, via des initiatives du Comité des Régions?

Monsieur le ministre, vous annoncez un colloque sur les villes multiculturelles à Bruxelles, au printemps 1999. Très bonne initiative! Je vous prends au mot. Qui va représenter les villes? Bien sûr les édiles, et c'est normal. Mais une rencontre citoyenne est-elle prévue? Je vous propose que chaque délégation de ville multiculturelle soit accompagnée de quelques personnes issues de l'associatif multiculturel et de jeunes inclus dans un projet interculturel et a intergénérationnal.

Oui, Bruxelles, carrefour d'échanges par les habitants et aussi pour eux. Dans ces échanges, le commerce joue un grand rôle. Nous voulons le promouvoir dans des voies de plus en plus équitables et durables. Le choix d'image reflète des choix politiques. Le nôtre est fait. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie tous d'avoir contribué à ce débat fort intéressant. Je répondrai également au nom de M. Grijp qui espérait pouvoir y assister mais qui, finalement, est retenu.

Je voudrais dire à Mme Lemesre qu'effectivement, la Région de Bruxelles-Capitale dispose, comme les deux autres régions, de pouvoirs très étendus et importants dans le domaine des relations internationales. En raison de son statut particulier de capitale de l'Europe et de son caractère multiculturel — qui est d'ailleurs l'une de ses richesses —, notre Région doit assumer un rôle de promotion internationale.

En réalité, Bruxelles est un laboratoire pour toute l'Europe, un réel microcosme, et son rôle extérieur est donc très important.

Outre son rôle de promotion, Bruxelles remplit également un rôle d'accueil de toutes les institutions et organismes publics et privés qu'elle héberge sur son territoire, sans oublier tous les fonctionnnaires, tous les parlementaires, mais aussi tous les visiteurs, particulièrement les jeunes. Hier, au Comité des Régions, on m'a signalé que déjà 7 000 jeunes sont inscrits pour visiter le Parlement et le Comité des Régions.

Manifestement, il existe dans le monde entier un intérêt grandissant pour cette nouvelle capitale européenne, ce qui nous offre des possibilités extraordinaires, à condition d'en user à bon escient.

Bruxelles, je le répète, reçoit chaque jour des dizaines de milliers de visiteurs. J'ai déjà dit à Mme Lemesre que, bien souvent, ceux-ci ne restent malheureusement qu'un jour, ce qui est beaucoup trop peu. Il est donc important que les Bruxellois présentent leur ville au monde entier comme étant le produit unique que je viens de décrire, sans oublier sa face cachée, à savoir ses attraits touristiques, ses ressources hôtelières, sa population ouverte et multilingue. Bruxelles a énormément d'atouts.

Si la Wallonie et la Flandre veulent bien inclure Bruxelles dans leur offre touristique, je ne puis que m'en réjouir. L'élément essentiel est que nous soyons cités le plus souvent possible à l'étranger. Peu m'importe si Charleroi se présente comme l'aéroport sud de Bruxelles ou si la Flandre inclut

Bruxelles ainsi que d'autres villes dans ses promotions touristiques, à condition que notre capitale soit présentée dans le monde entier comme une ville-région attrayante pour tous.

Pour atteindre ses objectifs en la matière, la Région dispose d'un minimum de fonctionnaires répartis dans trois services du ministère — le service des Relations extérieures, le service du Commerce extérieur, avec son réseau d'attachés commerciaux et économiques, le service des Investissements étrangers — et du personnel du Bureau de liaison Bruxelles-Europe. Par ailleurs tous nos pararégionaux et sociétés régionales mènent aussi des politiques internationales, ne fût-ce qu'au niveau des institutions européennes.

Comment pouvons-nous davantage coordonner toutes ces activités ?

Vous dites, Mme Lemesre, que la Flandre assure déjà une coordination avec l'étranger. Ne perdons pas de vue qu'elle dispose d'attachés communautaires, d'attachés commerciaux, de prospecteurs pour ces investissements et d'un service touristique. Nous disposons seulement d'attachés commerciaux. Une coordination n'est donc pas possible et d'ailleurs cela nous coûterait beaucoup trop cher.

En janvier 1996 déjà, sur la base d'un rapport d'analyse qui lui a été soumis, le Gouvernement a chargé un groupe de travail de lui faire des propositions de réorganisation des relations internationales pouvant mieux rencontrer les objectifs du Gouvernement avec les mêmes moyens logistiques et financiers mis en œuvre.

Après une étude complète des besoins en matière de relations internationales de notre Région, l'examen des solutions apportées dans d'autres villes et régions pour des besoins semblables et l'examen des compétences spécifiques de notre administration, notamment basé sur le rapport d'audit, nous avons opté pour une intégration des services concernés.

Seule une telle structure permettrait en effet de tirer profit de la transversalité des compétences multilatérales et bilatérales, de spécifier des services bilatéraux intégrés en zones géographiques, bénéficiant ainsi des économies d'échelle nécessaires eu égard à nos ressources humaines et financières et un besoin impérieux de répondre de façon optimale aux besoins de notre Région et de nos entreprises.

La création d'un organisme public de catégorie A — la loi du 16 mars 1957 — centralisant les relations internationales et les réorganisant selon des méthodes de management moderne, a reçu l'aval du Gouvernement le 24 avril 1997.

Ce projet a été soumis à consultation et concertation du Conseil économique et social, des représentations professionnelles, des associations syndicales et du Conseil d'État.

Tout cela a pris un certain temps. Le projet a ensuite été redéposé au Gouvernement où il a, une nouvelle fois, fait l'objet d'un examen dans le cadre du statut global de la fonction publique. Les discussions à ce sujet se poursuivent et j'attends, avec impatience, sa réalisation. A mes yeux, la défense de ce bon projet doit être poursuivie. A cet effet, nous devons trouver des solutions adéquates dans le cadre légal d'un statut global de la fonction publique.

Entre-temps, M. Grijp et moi-même avons procédé au sein de ces services à des réformes compatibles avec la mise en place d'une structure unique et coordonnée. Je pense notamment au renforcement du service des Relations extérieures et de la délégation de la Région de Bruxelles-Capitale auprès des institutions européennes, à l'extension du réseau des attachés commerciaux ou encore, à la création d'un comité interdépartemental pour les relations extérieures.

Ainsi, une coordination est-elle déjà mise en place.

En ce qui concerne la collaboration entre la ville de Bruxelles, le TIB, les communes, la Chambre de Commerce et l'UEB, je puis confirmer que l'avant-projet d'ordonnance organique du CGRE prévoit *expressis verbis* la possibilité de conclure des conventions avec des entités publiques ou privées, ce qui répond au souhait de Mme Lemesre.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

Je puis également ajouter à l'intention des membres qui sont intervenus sur le *city marketing* que le concept a été approuvé. C'est au sein de mon département des Affaires économiques que nous poursuivons à présent son exécution.

Je dirai à M. Veldekens que, personnellement, je me réjouis énormément de l'étude réalisée par le *Sociaal Economische Raad voor Vlaanderen*, optant pour un rapprochement entre l'économie de la Flandre et de Bruxelles. Une grande zone économique se situe effectivement au centre de ce pays, dépassant largement les frontières linguistiques et ce, tant du côté néerlandophone que francophone. Il ne s'agit pas d'un problème communautaire. Notre pays compte une région centrale, importante pour son économie et il va de soi que je plaide avec mes collègues du Gouvernement bruxellois en faveur d'un rapprochement entre le Nord et le Sud afin de réaliser ensemble les complémentarités de ces trois économies, qui, en réalité, n'en font qu'une. Par conséquent, je me réjouis que notre commission ait eu la bonne idée d'écouter le SERV.

M. Benoît Veldekens. — Avez-vous pris des initiatives, des contacts ?

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — J'ai eu des contacts avec le SERV ...

M. Benoît Veldekens. — Et avec les Gouvernements des autres Régions ?

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Telle était notre intention mais à ce jour, je n'ai vu aucun document de la Wallonie attestant son intérêt de coopérer concrètement avec la Région bruxelloise en la matière.

Cependant, le Brabant wallon témoigne d'une évolution, d'un profond dynamisme, qui devrait pouvoir s'étendre à l'ensemble de la Wallonie. Si je me limite provisoirement à cette Région, il n'en demeure pas moins que nous sommes également intéressés par un rapprochement avec le Brabant flamand.

Il suffit de voir l'axe industriel qui s'est développé entre Anvers, Bruxelles, Charleroi, le long du canal, pour se rendre compte des multiples possibilités de travailler ensemble, avec les ministres en charge de l'économie, aussi bien de Wallonie que de Flandre. Jusqu'à présent, je n'ai rencontré aucun problème, il n'y a eu aucun incident avec l'un ou l'autre des ministres. Si nous sommes à l'étranger pour essayer d'attirer des investisseurs, il est évident que nous le ferons ensemble. Nous n'allons pas nous rendre ridicules en nous faisant de la concurrence à l'étranger, ce qui aurait pour unique résultat que nos éventuels partenaires économiques choisiront finalement un autre pays. Nous avons tout intérêt à travailler ensemble.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le ministre, pour votre information, je vous signale que ce week-end, le Congrès des économistes de langue française se tient précisément sur le thème des relations économiques entre Bruxelles et la Wallonie, ce qui vous donnera matière à travailler.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — C'est tout à fait intéressant. Si je suis invité, je me rendrai à ce congrès pour les encourager. C'est ainsi qu'il faut travailler. Ce n'est pas en se faisant concurrence et en utilisant son énergie pour se neutraliser mutuellement que l'on créera de la prospérité, mais en travaillant ensemble. J'en suis profondément persuadé.

Je vais maintenant vous donner lecture des réponses du ministre Grijp aux interpellations qui lui ont été adressées par MM. De Coster, Roelants et Mme Lemesre.

Nous avons aujourd'hui 25 attachés commerciaux, dont la répartition a été fixée en concertation avec la commission consultative pour le Commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs critères déterminent ces affectations:

— l'éventuelle présence d'attachés commerciaux wallons ou flamands dans certains pays;

— les liens existant déjà avec Bruxelles;

— l'importance du marché à l'exportation pour Bruxelles;

— la concurrence existante, mais c'est surtout la possibilité de pouvoir écouler les produits bruxellois qui a guidé les choix en ce qui concerne les désignations des attachés commerciaux.

Ce sont là les principaux critères, mais il y en a d'autres.

La répartition géographique de ces attachés est la suivante: neuf attachés dans les pays de l'Union européenne, un attaché en Europe centrale, quatre au Moyen Orient, trois en Afrique du Nord, un en Afrique du Sud, deux en Amérique latine, deux en Amérique du Nord, trois en Asie.

Nous ne pouvons pas être présents partout. Ce serait une charge financière difficilement supportable. De plus, il est évident qu'un double ou triple emploi des moyens humains et financiers doit être proscrit. Je le répète: il faut éviter de se livrer à une concurrence mutuelle sur les marchés étrangers, attitude aussi déconcertante qu'inutile.

Tenant compte de tous ces facteurs, et nous entourant de l'avis d'experts qualifiés, un réseau représentatif a été mis sur pied couvrant des localisations considérées comme stratégiques par nos entreprises. En d'autres termes, c'est dans ces pays que nous devons stabiliser, voire augmenter nos parts de marché.

L'assentiment du Gouvernement s'est traduit par la mise à disposition des moyens budgétaires nécessaires pour faire fonctionner ces postes d'une manière correcte en matière de rémunérations, de soutien administratif, logement et frais de fonctionnement.

Ces moyens ont été sensiblement augmentés pour 1999, eu égard au projet d'extension du réseau d'attachés.

Pour l'année prochaine, les frais de salaires s'élèveront à 80 millions, les frais de fonctionnement à 77 millions, soit une hausse de 29 %. Trois quarts du total des quelques 220 millions représentent le budget en matière de commerce extérieur. Des actions pour 22 millions, subsides aux partenaires bruxellois pour 15 millions, promotion de l'exportation dans le cadre de l'ordonnance pour 23 millions absorbent le quart restant.

Cette aide aux entreprises s'adresse aux PME, conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance et ses arrêtés d'application. Nous nous référons à la définition des PME imposée par l'Union européenne. A cet égard, M. Roelants du Vivier peut être rassuré.

Les nouvelles localisations sont soumises à l'avis de la commission consultative. Par ailleurs, les paramètres économiques, économétriques, financiers, géographiques et politiques sont traduits en fiches techniques de manière à permettre aux membres de la commission consultative et au Gouvernement de se forger une idée réaliste quant aux perspectives de rentabilité de nos investissements en nombre d'attachés.

Nous étudions la possibilité d'éventuelles désignations d'attachés commerciaux aux Pays-Bas, en Suisse, en Inde et en Turquie.

Bien que l'accord de coopération Etat-Régions prévoie une assistance mutuelle en cas d'absence de l'une ou l'autre région, nous préconisons un système d'attachés interrégionaux qui pourraient travailler de façon «pro-active» pour toutes les régions sans privilégier la leur. L'encadrement des entreprises d'une autre région est actuellement assuré sans donner prise à la critique.

Il faut bien entendu avoir un très bon accueil. Toutefois, nous devons nous attendre à la communication d'opportunités commerciales moins actives dès lors que les entreprises de la première région auront déjà été servies. Bruxelles disposant du budget le plus faible et du réseau le moins étendu, nos entreprises sont souvent trop parties demanderesses, en dépit du fait que nos attachés se consacrent à leur tâche avec un grand dévouement.

En réponse à une question posée par M. De Coster, il convient de préciser que 25 points de contacts, constituant un réseau complémentaire, ont été mis à la disposition des entreprises bruxelloises sous l'égide de Promexport. Le cabinet de M. Grijp procède actuellement à une évaluation approfondie de cette phase pilote de dix-huit mois qui vient de se terminer. Les résultats de cette analyse conditionneront les décisions quant à la création concrète d'un tel réseau.

Cependant, M. Grijp peut déjà s'exprimer de façon positive à ce sujet bien qu'il reste prudent à ce stade de la démarche. Promexport fait partie de l'Union des entreprises de Bruxelles et joue, à l'instar de la Chambre de commerce et d'industrie et de Bruxelles-Technopole, un rôle actif de premier plan dans la promotion de nos échanges commerciaux internationaux.

A l'échelon fédéral, l'OBCE conserve une mission d'information. Il est donc souhaitable qu'il respecte scrupuleusement la lettre et l'esprit des dispositions constitutionnelles, s'abstienne d'empiéter sur le terrain des compétences relevant des régions et évite de se répandre en déclarations parfois tapageuses.

Par ailleurs, le Ducroire, instance non régionalisée, joue aussi sur une partition belge, étant donné que les aides des uns et des autres dépassent les frontières entre régions et portent sur des sommes souvent considérables.

Il en va de même en ce qui concerne Finexpo — commission fédérale pour le financement des exportations — qui examine les dossiers de prêts d'Etat à Etat. La présence et la responsabilité régionales sont assurées dans ces trois organisations fédérales.

Enfin, M. Grijp précise que le commissariat jouira de la souplesse d'action souhaitée par M. Roelants du Vivier, en particulier au sein du département du Commerce extérieur. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Marion Lemesre — Monsieur le Président, je remercie très sincèrement le ministre Chabert. Je me réjouis de sa ré-

ponse positive, claire et pleine de bon sens. Je crois que M. le ministre se distingue vraiment par ce trait de caractère qu'il me plaît de souligner une nouvelle fois. Toutefois, je lui demanderai d'accélérer le processus pour que la locomotive soit mise sur les rails avant la fin de la législature.

En effet, quand on sait qu'un emploi sur deux dépend des exportations, que la Région doit confirmer son rôle de grande capitale internationale, on ne peut plus attendre cet outil performant que le gouvernement a préparé. Le projet du gouvernement est bon et je souhaiterais que notre Assemblée puisse encore le voter au cours de cette législature. Je vous remercie, monsieur le ministre, donc de la diligence que vous apporterez à la bonne fin de ce projet important pour nos entreprises et pour les habitants de Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je suis heureux que M. Grijp soit à présent parmi nous, car je souhaiterais formuler quelques remarques à propos de sa réponse, lue par M. Chabert.

Tout d'abord, vous soulignez, monsieur Grijp, qu'un certain nombre de critères ont été utilisés pour déterminer la localisation des attachés commerciaux. L'un de ces critères est précisément la présence d'attachés commerciaux flamands ou wallons. Or, sur les vingt-cinq attachés commerciaux, dix-sept se trouvent à des postes où sont également nommés un attaché flamand et un attaché wallon.

Un autre critère est le niveau du commerce, soit existant soit souhaité, avec la région en question. A ce propos, je m'interroge au sujet du poste de Tel-Aviv que j'ai cité tout à l'heure. Il représente un peu moins de deux milliards d'exportation de Bruxelles vers Israël et la Palestine. Dès lors, comment justifie-t-on l'existence de ce poste à Tel-Aviv, alors que les besoins sont peut-être plus importants ailleurs ?

Nos attachés commerciaux sont peu nombreux puisqu'ils ne sont qu'au nombre de vingt-cinq. Vous dites que nous en aurons bientôt trente, mais c'est peu par rapport aux septante attachés wallons et septante attachés flamands. Il convient donc de placer nos attachés commerciaux à des endroits très utiles, qui ne soient pas décentrés. Je rappelle l'exemple de Munich, qui est fort décentré par rapport au marché allemand.

N'y aurait-il pas également lieu d'accroître les moyens dont nous disposons, par exemple en France ? Vous venez d'effectuer des modifications concernant notre poste de Paris, mais ne faudrait-il pas créer des postes dans d'autres régions, comme le Nord de la France ? Un poste existe à Montevideo, en Uruguay. S'agit-il d'un marché porteur et prioritaire pour nous ?

Vous suggérez l'envoi d'attachés interrégionaux. Certes, il faut éviter toute concurrence mais, comme je l'ai souligné tout à l'heure, plus aucune concertation n'a eu lieu depuis avril 1995, date de la dernière réunion du comité institué par l'accord de coopération. On déplore donc une absence de coordination.

Lors de notre récente visite à Paris, notre attaché commercial nous a annoncé la prochaine création d'une *Vlaams Huis* où travaillera l'attaché commercial flamand. L'attaché commercial wallon, quant à lui, travaillera dans un autre bâtiment. Finalement, notre attaché commercial se retrouvera tout seul à l'Ambassade ! Auparavant, les trois attachés commerciaux belges pouvaient se concerter; à présent cela ne sera plus possible puisqu'ils travailleront dans des arrondissements différents de Paris. Cette situation est absurde. Que pouvez-vous faire pour y remédier ? Lors de votre conférence de presse, vous avez annoncé que vous aviez contacté vos collègues flamand et wallon. Que vous ont-ils répondu ?

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. Jacques De Coster. — Monsieur le Président, comme l'a souligné Mme Lemesre, M. Chabert a donné une réponse pleine de bon sens, empreinte de l'oecuménisme que nous lui connaissons depuis dix ans.

Il est vrai qu'il a peut-être été moins précis ou moins oecuménique en ce qui concerne la problématique des attachés commerciaux. Je considère que les questions qui viennent d'être posées par M. Roelants — j'en ai d'autres — qui concernent la disposition géographique des attachés commerciaux et les parts de marché, sont extrêmement techniques, peut être trop que pour être discutées au sein de cette assemblée plénière.

Puisque vous n'étiez pas présent lors de l'intervention de M. Roelants, monsieur le ministre, je me permets de vous relayer ce qu'il a demandé au cours de celle-ci : lors de la prochaine réunion annuelle des attachés, sous cette législature ou durant la prochaine, il serait utile de profiter de leur présence à Bruxelles, pour réunir soit la commission de Affaires économiques, soit les commissions réunies des Affaires générales, des Relations extérieures et des Affaires économiques. Nous pourrions alors avoir une discussion plus technique et plus fouillée sur le rôle des attachés commerciaux et leur répartition.

M. Paul Galand. — Lorsque nous avons récemment discuté du budget, je ne sais pas si vous étiez présent.

M. Jacques De Coster. — J'y étais. J'ai donc noté dans votre réponse, lue par M. Chabert, monsieur le ministre, que vous envisagiez un rôle futur pour les attachés : si j'ai bien compris, au lieu de prévoir une coopération entre les attachés des différentes régions, on pourrait envisager, quand ils sons seuls en poste, de leur confier la représentaion des autres régions. L'idée est nouvelle et intéressante; il conviendrait de la creuser.

Monsieur le ministre, je puis vous assurer que notre Parlement souhaite vivement l'organisation en commission d'une discussion profonde, fouillée, technique, éventuellement en présence d'un certain nombre d'attachés commerciaux.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, ministre.

M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Une très courte réponse, monsieur le président.

Je puis répondre par l'affirmative à la question de M. De Coster sur la prochaine réunion des attachés commerciaux durant la présente législature. Elle aura normalement lieu au mois de janvier. Si la commission le souhaite, il est possible d'organiser une rencontre avec nos attachés commerciaux.

Deuxième question : pourquoi sommes-nous présents à certains postes où les autres Régions le sont également ? Il ne s'agit pas d'une initiative de ma part, mais d'un souhait des milieux économiques et sociaux. Si un poste est important pour

les autres régions, il l'est parfois également pour nous. C'est la raison de notre présence conjointe.

En outre, monsieur De Coster, vous devez savoir que notre présence dans un pays déterminé n'implique pas que nous soyons compétents pour ce seul pays. Je reprends votre exemple d'Israël, monsieur Roelants: notre attaché commercial dans ce pays est également compétent pour la Syrie et le Liban. Il se déplace dans ces autres contrées. De même, notre attaché commercial pour le Maroc, où les trois régions sont représentées, dispose aussi d'une compétence pour rayonner dans toute l'Afrique du Nord.

Quant aux réponses fournies par les autres collègues, je peux vous signaler que M. Collignon n'a pas encore réagi. Dans un cas précis nous partageons les frais en n'envoyant qu'un seul attaché commercial. Je crois que c'est un bon exemple.

M. Van den Brande, quant à lui, m'a répondu que cela ne l'intéressait pas beaucoup. Il m'a répondu gentiment, peut-être en se moquant un peu de la Région bruxelloise: « Si vous n'êtes pas présent dans un pays ou dans une région déterminée, Monsieur Grijp, ne vous en faites pas: je m'occuperai de vos intérêts ». Comme c'est un ami de M. Chabert, celui-ci se chargera de ce problème dès maintenant. *(Sourires.)*

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE BRUXELLES, CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE EN L'AN 2000»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIËN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VOORTGANG VAN HET DOSSIER BRUSSEL, CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2000»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, chers collègues, cette interpellation tombe à point nommé puisque, dans sa réponse à Mme Lemesre, M. le ministre Chabert à attiré l'attention sur l'importance du tourisme pour le devenir de Bruxelles et sur un certain nombre d'opérations précises qu'il conviendrait de défendre ou de mettre en œuvre.

Je pense que la chance pour Bruxelles d'être capitale culturelle de l'Europe en l'an 2000 devrait susciter, dans l'esprit de beaucoup de nos décideurs, la naissance d'un certain nombre d'initiatives.

Nous serons demain à 400 jours de l'an 2000: cette date symbolique sera, dans le monde entier, l'occasion de manifestations d'importance, qui sont toutes susceptibles de drainer un vaste public. Dans certains cas, les manifestations se jouent déjà à bureau fermé, dans d'autres les pronostics sont tels que l'on sait déjà que la demande dépassera considérablement l'offre.

Le tourisme est, certes, un des secteurs économiques des plus florissants et prometteurs, mais il n'en est pas pour autant infiniment élastique. S'il est des destinations naturelles, il en est d'autres qui doivent faire face à une rude concurrence pour exister ou se faire connaître.

Je ne crois pas, quant à moi, que notre Région fasse partie de ces zones que l'on ignore ou que l'on fuit. Au contraire, je suis convaincu que nous disposons de ressources éminemment attractives, dont nous ne sommes souvent pas collectivement assez conscients et que nous ne vantons ni ne vendons suffisamment.

Nous savons que si le tourisme d'affaire est performant chez nous, le tourisme culturel ou de loisir l'est beaucoup trop peu, c'est un problème de promotion autant que de conviction et de volonté.

Le tourisme est une chose et quand bien même on se cantonnerait à sa dimension triviale, à savoir les retombées économiques, cela justifierait un effort bien plus conséquent que celui qu'on lui consacre aujourd'hui. Mais l'on pourrait aborder la question d'une autre manière, en se disant que Bruxelles a besoin de ressources et en se demandant ce qui marche bien aujourd'hui. La réponse est évidente: le tourisme. Dans quelle mesure pourrions-nous tous ensemble nous rendre intéressants dans ce créneau ?

Nous mènerions alors une réflexion qui nous conduirait à proposer des produits, des activités, un label et des prétextes ... Je rappelle le rendement exceptionnel d'un investissement dans ce secteur, puisque selon les spécialistes pour un franc investi dans ce domaine, on est assuré d'un retour évalué dans une fourchette de 7 à 12 francs. Il est donc scandaleux que nous ne fournissions aucun effort sérieux et commun, donc régional, dans ce domaine.

Dans ce sens, certains ont déjà répété à de multiples reprises l'intérêt pour notre Région de se mettre sur le rang des organisateurs de grands événements, et je songe aux jeux olympiques, aux expositions universelles et, pour en venir au sujet qui nous occupe, à être par exemple une véritable capitale culturelle européenne de l'an 2000.

De telles manifestations permettent de rencontrer, il semble qu'il faille le rappeler, aux moins deux objectifs qui touchent à des besoins vitaux pour notre Région. Tout d'abord, un objectif économique: attirer les regards, attirer les chalands, les dépenses et les investisseurs, se rendre incontournable sur toutes les places, comme une ville plaque tournante des affaires, des loisirs et de la culture.

Ensuite, un objectif interne, de dynamique identitaire: être membre de cette ville-région qui bouge, qui intéresse, où l'on aime venir et habiter, où se brassent des cultures diverses et des communautés multiples, où les arts et les affaires foisonnent, en d'autres mots une ville branchée.

De grands projets viennent à l'appui de ce qui se crée, se cherche, se passe dans nos communes et nos quartiers. Ils construisent un véritable esprit bruxellois et suscitent l'envie de participer à une ville bouillonnante, plurielle, comme vous l'avez rappelé qui explose de projets et de réalisations, une ville dont on est fier d'être habitant et dont on devient le plus fervent militant.

Qu'il y ait ou non des grands projets cela se passe; on crée, on bouge. Mais c'est chacun dans son coin. Les liens n'existent

pas et on ne crée pas une dynamique qui encourage ou entraîne les laissés pour compte, les découragés ...

Je le répète, un projet mobilise, il suscite de l'enthousiasme, il emporte dans le mouvement, au fur et à mesure qu'il s'anime, jusqu'aux plus réticents ou résistants. Il donne confiance, foi en l'avenir et constitue dès lors un ressort pour sortir des difficultés dans lesquelles on s'enlise.

Or, c'est à tort que l'on pense que Bruxelles est condamnée au déclin: nous avons d'incroyables atouts, qui dépassent l'aspect patrimonial ou statique d'une ville; nous sommes une des principales plaques tournantes mondiales; la place draine du monde, *a priori* aisé et cultivé.

C'est pourquoi au cours de mon interpellation, monsieur le ministre-président, je ne serai pas le ricanant comptable des déboires de l'organisation, des retards accumulés, des querelles partisanes, communautaires, institutionnelles ou encore internes à tel ou tel parti. Cela n'a aucun intérêt aujourd'hui par rapport à la réussite de ce projet et la réalisation des deux objectifs que j'indiquais tout à l'heure, à savoir, d'une part, la construction identitaire qu'il permait, avec ses implications en termes d'information et de participation, passive au minimum, et, d'autre part, les retombées économiques qu'il peut engendrer.

Je veux dès lors circonscrire mon interpellation à la poursuite de ces deux objectifs.

Monsieur le ministre, il est bon, à près d'un an de l'échéance, de faire le point sur l'état d'avancement du projet ambitieux pour notre Région d'être l'une des capitales culturelles de l'Europe.

On sait bien que Rome ne s'est pas faite en un jour et, comme on le dit et le prouve dans les faits là-bas, elle se fait encore, entre autres pour le jubilé de l'an 2000, pour lequel on attend 3 millions de touristes. Il n'y a donc aucune raison d'imaginer que Bruxelles sera prête en ses moindres recoins en 2000 ...

Mais on nous avait promis comme un coup de fouet, comme un effet d'emballement. Nous ne donnons pas l'impression de croire que l'événement est susceptible d'attirer les foules à Bruxelles, puisque, sauf erreur de ma part, on en parle très peu ...

Je rappelle que nous aurons affaire à forte concurrence. Nous serons en effet l'une des neuf capitales, elles-mêmes concurrencées par les projets que concoctent Paris, Rome, Londres, pour ne pas parler de New York ou des îles de l'Océan Indien ...

L'opération «capitale de la culture» est davantage un prétexte, une occasion à saisir pour, d'une part, créer l'Europe de la culture, c'est-à-dire donner un coup de pouce aux multiples expressions artistiques et faire se rencontrer les Européens dans tous les coins de l'Union, d'autre part, faire connaître ce coin et donc notre Région au monde européen au minimum, et enfin, incidemment, attirer le touriste potentiel vers nos musées, notre patrimoine, nos activités culturelles.

Certes, un thème est choisi pour chaque ville, mais à chaque fois, il est évident que l'hôte est invité à explorer les autres ressources de la ville qui l'accueille et à participer à son offre culturelle ordinaire. Et ici à Bruxelles, on méconnaît trop, me semble-t-il, l'offre importante permanente en musique — plus d'un concert par jour en moyenne —, en théâtre, danse, cinéma ou photographie, ...

Alors, comprenez-moi bien, monsieur le ministre, il serait injuste et peut-être un peu rapide de dire à cette tribune que rien ne se fait. Mais il est vrai que rien ne se dit et que, malheureusement, l'opération semble de moins en moins celle de tous les Bruxellois.

Ainsi, un premier train de décisions a été pris, il y a un mois. Depuis la conférence de presse du 10 octobre, motus et bouche cousue dans toutes les langues...

Nous savons qu'un certain nombre de projets ont déjà été retenus, dont la «Zinneke parade» que je trouve intéressante.

Toutefois, vous admettrez comme moi que ce n'est pas suffisant pour attirer et jouer le rôle économique que je vous suggère.

La première question que je vous pose aujourd'hui, porte sur les différents projets choisis. Quels sont-ils? Comment allons-nous les promouvoir? Quel sera le rôle des différentes maisons de la culture de l'an 2000 que nous entendons initier?

Quels sont les autres projets qui sont envisagés, en plus des vingt qui ont été retenus et dont on a parlé tout à l'heure? Quels sont les critères de sélection? Que deviennent les projets qui n'ont pas été choisis?

Qu'en est-il des trains de décisions suivants? Vous admettrez que vingt projets, fin novembre 1998, pour un événement qui se déroulera dans moins de 400 jours, c'est peu.

Ensuite, il est «urgentissime» de prévoir, comme dans d'autres grandes villes, un plan de communication permanent, visible et public. M'étant rendu à Rome il y a plusieurs mois, j'ai pu constater que dans la ville entière on s'affaire en vue de cet événement. Je dois avouer qu'ici, je cherche. Nous voyons bien quelques illuminations intéressantes pour fêter le vingt-cinquième anniversaire d'une société bruxelloise; mais je suppose que l'on ne se limitera pas à cela, que l'on mettra en œuvre un certain nombre d'idées et que l'on demandera aux Bruxellois d'être les principaux ambassadeurs de cet événement, qui peut avoir des retombées extrêmement importantes. On peut imaginer des communications via Télé-Bruxelles et TV-Brussel, mais pourquoi pas TV5 ?, des étendards publicitaires, comme il en existe dans d'autres villes, des panneaux d'affichage lumineux dans les communes, un partenariat avec la presse ou une animation de nos kiosques et de nos métros.

Je crois qu'une information des Bruxellois est nécessaire, pour les mobiliser, les intéresser, faire qu'eux-mêmes, dans leurs déplacements et leurs contacts, deviennent des agents de la promotion de leur capitale de la culture.

L'information que vous nous donnerez ce matin au Parlement, monsieur le ministre, sera sans doute balayée. Mais plus que tout, il s'agit de trouver des idées et des moyens pour mobiliser les énergies et votre présence au sein du Conseil d'administration de cette opération, renforcée par celle de vos collègues du Gouvernement, doit le permettre.

Toutes ces réunions se passent dans le plus grand silence, alors qu'à mon sens elles doivent, au contraire, faire l'objet d'une publicité: nous devons être informés de l'état d'avancement de ce dossier essentiel.

Par ailleurs, on nous avait promis des réhabilitations de quartiers ou de rues, des chemins et des itinéraires, des animations, des illuminations. Pourquoi ne pas indiquer clairement les travaux en cours et les placer sous le label de cette opération? Des rues se repavent, des bâtiments se rénovent, des quartiers sont réhabilités: pourquoi, si tel est le cas, ne pas signaler que cela s'inscrit, entre autres, dans le défi de «Bruxelles, capitale de la culture en 2000»?

Prenons l'exemple de la réhabilitation du Théâtre du Parc, de la place Royale, du Cinquantenaire, autant de projets cités par vous, monsieur le ministre, ou les membres du Gouvernement, comme s'inscrivant dans l'opération «Bruxelles, capitale de la culture». Pourquoi ne pas l'indiquer clairement dès aujourd'hui, sur place? Voilà déjà trois hauts lieux bruxellois à forte visibilité qui pourraient naturellement servir «d'accroche» pour sensibiliser au projet...

L'information que je vous demande, monsieur le ministre, doit être doublée d'une diffusion internationale d'envergure, qui

promeuve à la fois les activités inscrites dans le cadre de l'opération, mais plus encore, l'écrin qui les accueille, à savoir notre Région dont, il faut le répéter, les qualités indéniables ne sont pas assez vantées.

Souvenons-nous des conclusions avancées par les Assises du tourisme en 1995 et des appels pressants à une réelle collaboration avec les multiples partenaires de ce secteur éminemment porteur sur le plan économique. Il était question de créer 5 000 emplois en cinq ans, particulièrement dans la population locale et peu qualifiée: des considérations partisanes et locales nous ont fait ignorer cette piste.

Bruxelles souffre d'un déficit de tourisme culturel, essentiellement, faute d'image et de promotion. Cette opération devrait permettre d'évaluer l'efficience de la formule choisie par le Gouvernement actuel.

D'ordinaire déjà, nous souffrons de l'absence d'un plan marketing, d'un calendrier à long terme de ce qui se passe chez nous. Il ne serait pas anormal de découvrir dans des magazines étrangers ce qui se prépare à Bruxelles, puisqu'à Dublin, Vienne, Madrid ou Copenhagen, on parle des activités un an avant qu'elles aient lieu. Je songe tout simplement au Concours Reine Elisabeth, au KunstenFestival des Arts, à Europalia, à nos grandes expositions... Il faut promouvoir dès aujourd'hui ce qui se réalisera en 2000.

Il n'est pas trop tard aujourd'hui pour bien faire: il s'agit de mobiliser toutes les énergies existantes pour rassembler, sous un même label, ce qui se fait.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treed opnieuw op als Voorzitter)

Enfin, comme notre capitale est internationale et européenne, ne pourrait-on, d'une part, fédérer les multiples initiatives réalisées dans la Région chaque année pour leur donner un supplément de lustre ? Je songe aussi bien aux fêtes de l'Iris et de l'Europe, aux manifestations dont nos communes sont riches, qu'aux festivals et activités réalisés, par exemple, par le Goethe Institut, l'Instituto italiano di Cultura, le Centre culturel espagnol, le British Council. D'autre part, ne pourrions nous pas proposer à toutes ces institutions renomées, dans le cadre de Bruxelles 2000, une contribution en partenariat qui nous assurerait leur appui, leurs relais et leurs introductions dans leur propre pays ?

Monsieur le ministre, chers collègues, je suis sûr que nous voulons la réussite de ce grand projet. Quoi qu'il se passe sous une autre législature, je ne puis imaginer que nous attendions que d'autres s'y intéressent, parce qu'ils en récolteraient les fruits. Nous sommes tous concernés par la réussite du projet, parce qu'il participe, lui aussi, à l'œuvre à laquelle nous travaillons depuis 1989: rendre cette Région à ses habitants et lui donner une âme. *(Applaudissements sur les bancs PSC et CVP.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — J'aimerais me joindre à l'interprétation de M. Harmel dont je partage de nombreux points de vue. Pour ma part, je ne tenterai pas de développer l'aspect économique du problème. Je crois que M. Harmel l'a fait avec beaucoup de brio. J'aborderai cinq questions qui se posent à cet état de l'avancement de ce dossier.

Le 9 octobre dernier, l'ASBL Bruxelles 2000 donnait une conférence de presse pour présenter sa stratégie de programmation et l'organisation de l'année culturelle 2000. Après les péripéties qui ont émaillé la mise en place de l'équipe organisatrice de «Bruxelles 2000» — événement sur lequel on ne reviendra pas — on peut se réjouir aujourd'hui de voir se dégager les principes moteurs qui président à l'organisation de cette manifestation d'envergure, porteuse de tant d'enjeux pour notre ville-région, comme le rappelait M. Harmel.

J'ai eu la curiosité de reprendre la définition que donnait l'Union européenne de la capitale culturelle. Ce programme est assez ancien, mais je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que l'Union européenne, qui est le maître d'œuvre du concept de ville européenne de la culture, y avait défini à l'origine deux objectifs essentiels:

1) communiquer la culture locale et régionale au niveau européen et mondial;

2) offrir une plate-forme à la culture européenne et contemporaine.

Pour une ville comme Bruxelles, à la fois capitale du pays, ville-région et capitale de deux communautés culturelles, où se côtoient une multitude de populations d'origines et de cultures diverses, il s'agit d'un défi majeur.

Comme cela avait déjà été souligné dans nos débats à l'Assemblée de la Commission communautaire commune en juin de l'année dernière, cette dimension de Bruxelles a abouti à la nécessité de réunir autour d'une table une «constellation aberrante» — je cite M. Harmel — de partenaires institutionnels. La mise en place a été difficile; l'équilibre à maintenir sera délicat tout au long de l'exercice.

J'aimerais obtenir des éclaircissements, car les commentaires qui fusent de-ci de-là laissent entendre que certains de ces partenaires voudraient s'arroger la mainmise sur la programmation et que d'autres préféreraient jouer cavalier seul. J'espère que le ministre pourra nous apporter quelques apaisements car la situation est évidemment inquiétante.

J'en viens à mon deuxième point.

Si la réalité de Bruxelles, centre du pays, nous impose de dépasser la mise en valeur des seuls atouts locaux, j'entends aussi qu'on conserve à l'esprit les objectifs initiaux de cette manifestation qui restent, comme je l'ai rappelé plus haut, la mise en valeur de la culture d'une ville, choisie au niveau européen.

Bruxelles s'inscrit dans un réseau de neuf capitales sélectionnées pour l'an 2000. Cela se traduit déjà dans la première phase de programmation par des projets portés par des acteurs culturels issus des autres capitales de la culture comme par exemple: *Littérature Express 2000* porté par Berlin, *Le Marathon du Théâtre* porté en collaboration par des acteurs belges, espagnols, turcs, de Finlande, d'Islande et de France. Je présume que cette dimension internationale préside également à la programmation dans les huit autres villes de la culture. Y aura-t-il des projets portés par des acteurs bruxellois ou belges dans les autres villes européennes ?

Cela me paraît une dimension assez importante.

A ce jour, 1 500 projets individuels ont été rentrés à l'ASBL. Lors de la conférence de presse d'octobre, une vingtaine de projets avaient déjà fait l'objet d'un accord. Aujourd'hui ce chiffre est porté à environ 200 projets.

600 projets ont, par contre, déjà reçu un avis défavorable, sur base de quatre critères principaux:

1. la faiblesse budgétaire;

2. le manque d'idée créative;

3. le projet ne s'inscrit pas dans les objectifs de Bruxelles 2000, en termes d'orientations et de thèmes;

4. le projet ne s'intègre pas dans un processus de développement culturel à long terme.

Si les deux premiers critères ne nécessitent pas de commentaires, on doit par contre se réjouir de la volonté désormais d'inscrire la programmation dans un processus de développement culturel à long terme et de voir ainsi abandonnée une conception purement « festivalière » de Bruxelles 2000.

Il importe de conjuguer l'indispensable aspect événementiel, qui inclut la dimension de fête, la nécessité d'une affiche médiatiquement porteuse, avec une démarche participative qui doit permettre d'associer le plus grand nombre de groupes et milieux socioculturels dans le processus.

A cet égard, on peut s'interroger sur la « zinneke parade ». Il ne faut pas en rire. C'est une façon de dire : d'une certaine manière, cela ne nous dérange pas. C'est en même temps une façon de créer un événement participatif imaginatif et qui peut avoir un effet répétitif si on le souhaite. Cela ne me gêne pas du tout. Les vocables utilisés pour désigner les projets sont parfois assez particuliers. Il y a d'ailleurs beaucoup d'anglais, je m'interroge, mais pourquoi pas? «Zinneke parade» est bien la moindre contribution que nous, Bruxellois, puissions apporter.

Créer des liens entre les acteurs, des connexions entre les projets, mettre en place une synergie des projets des travailleurs sociaux de quartiers dans une perspective de lutte contre l'exclusion sont autant de démarches qui participent de la même dynamique que la politique de revitalisation des quartiers menée par le Gouvernement. C'est le concept de culture abordé dans toutes ses dimensions sociales.

Le concept de culture doit être abordé dans son sens le plus large et ne peut en aucun cas être réduit au concept des arts ou des beaux-arts. Définir le concept de culture est un exercice délicat. Aussi bien l'art que la culture doivent de toute manière tenir compte du concept d'interpellation. L'art et la culture sont interpellants, ils provoquent des réactions, des confrontations. C'est en se confrontant à d'autres cultures, à d'autres secteurs, à certaines formes d'art que l'on permet à l'individu de se construire. La culture apporte un bagage à la fois personnel et collectif. La culture permet la relation à un système de société, à un système d'identité locale. C'est plus difficile à gérer qu'un simple concept d'ouverture de musée.

Dans quelle mesure les projets retenus permettront-ils d'intégrer pleinement cette dimension participative pour éviter que Bruxelles 2000 ne soit qu'une grande manifestation artistique proposée à l'attention passive des habitants bruxellois et des visiteurs ?

Je souhaiterais maintenant, mais de manière un peu différente, développer un point abordé par M. Harmel, celui de la visibilité de l'événement.

La dernière phase de sélection devrait s'achever pour le début de l'année prochaine. On peut raisonnablement estimer que près de 400 projets seront définitivement retenus. Qu'en est-il de la visibilité de l'événement ? Il me semble évident que nous ne pouvons nous contenter de quelques conférences de presse et d'articles relayant souvent uniquement le trop louable ou le trop critiquable.

A la lecture des comptes rendus de la dernière conférence de presse, on se rend compte qu'on n'est pas forcément bien informé. On dit trop « c'est bien » ou « ce n'est pas bien ».

Il faut que les promoteurs du projet aient leur système de visibilité. Bien sûr, la réelle visibilité sera générée par chaque événement lui-même, du moins nous l'espérons. Dans ce contexte, comment prévoit-on d'utiliser les dispositifs touristiques existants ?

De même, des discussions ont été entamées pour obtenir la participation de la RTBF non seulement en termes de publicité et de couverture des événements, mais également en termes de publicité et de couverture des événements. Aussi, je souhaite que le ministre nous informe sur l'état d'avancement des négociations, tant avec le secteur touristique qu'avec la RTBF.

Enfin, j'aimerais savoir par quels intermédiaires et moyens la communication sera assurée au niveau international afin de rencontrer les objectifs initiaux définis par l'Union européenne.

Je terminerai en abordant brièvement le volet du financement. L'investissement des pouvoirs publics s'élève à 900 millions dont 600 seulement pourront être consacrés au financement des projets. Cela me paraît un pourcentage important de frais de fonctionnement, mais puisque nous avons convenu de ne plus revenir sur ce point, je n'insisterai pas.

Cette situation impose donc de trouver des partenariats privés.

Or, on ne peut manquer de constater qu'actuellement, dans la liste des projets retenus, figurent très peu de projets vraiment substantiels. Ceux-ci sont, paraît-il, encore dans l'attente d'un accord de « sponsoring » — je préfère le terme « mécénat » — pour voir définitivement le jour. Je ne peux manquer de me poser la question suivante : est-il normal que les projets plus substantiels soient ainsi tributaires de l'intervention privée ? Est-ce à dire que les pouvoirs publics ont d'office pris le parti d'investir moins dans ces projets au départ, considérant qu'ils seront plus médiatisables que les projets que je qualifierai de « tissage culturel », moins susceptibles d'attirer les investisseurs privés ? N'est-ce pas également un enjeu important d'attirer les acteurs privés aussi vers cette catégorie là de projets, vers le maillage, le tissage, la revitalisation, si l'on veut véritablement créer des connexions et des synergies entre les différents acteurs de la société ?

Par ailleurs, indépendamment des investissements de rénovation dans les bâtiments existants, qui sont chiffrés à près de 2 milliards, hors budget « Bruxelles 2000 », qu'est-ce qui sera créé pour rester — on parle de l'ex-raffinerie de Molenbeek appelée à devenir la Maison de la Danse — et avec quel financement ? Toutes ces questions restent donc ouvertes.

Je terminerai mon intervention en félicitant bien entendu les organisateurs pour le travail déjà accompli, qui contient, nous le reconnaissons, déjà beaucoup de bonnes idées et orientations, mais en les invitant aussi à tenir compte de nos débats de ce jour au cours de la dernière phase de programmation, afin que tous les enjeux de cette année culturelle soient pris en considération et permettent réellement de repositionner Bruxelles comme ville phare de la culture en Europe, culture ouverte à tous ses habitants. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre, qui répondre également au nom du ministre-président.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends également la parole au nom de M. Picqué qui ne pouvait être présent ce matin et qui m'a prié de vous faire part de sa réponse.

Je tiens à souligner le caractère constructif de l'interpellation de M. Harmel et de Mme Dupuis.

A quelques enjambées de cette année symbolique qu'est l'an 2000, il ne me semble pas inutile de faire le point sur l'état

d'avancement du projet Bruxelles, ville européenne de la culture en l'an 2000. Comme vous l'avez souligné, Bruxelles n'est pas seule concernée, puisque neuf villes sont impliquées dans ce projet. L'état d'avancement de ce projet est une préoccupation constante, une tâche que M. Picqué et moi-même — ainsi que l'ensemble du Gouvernement bruxellois — nous efforçons de mener à bien.

Il convient de souligner les enjeux en présence. Nous consentons tous des efforts afin que ce projet extrêmement important pour Bruxelles recontre un énorme succès.

A un moment donné, de sérieuses difficultés se sont présentées et, avec les partenaires concernés, nous nous sommes efforcés de trouver des solutions, ce qui ne fut pas chose aisée. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'impact sur la démocratie à Bruxelles, sur tous ceux qui veulent travailler ensemble dans un Etat démocratique. J'approuve cette idée défendue par nombre d'entre nous et il va de soi que nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle aboutisse.

Ce projet est important non seulement pour notre Région, mais également pour le pays tout entier. Inutile de le souligner. La Ville et la Région de Bruxelles, les Communautés flamande et française sont attachées à ce projet. La tâche est énorme. Ce projet complexe et généreux veut sensibiliser tous les milieux et toutes les couches sociales. Il vise donc tous les habitants de Bruxelles, qui doivent être en mesure d'y participer.

D'ailleurs, M. Picqué avait déjà mis sur pied un groupe de réflexion chargé de définir les grands axes d'une « reculturalisation » de notre société. En 1993, il avait été rédigé un volet culturel au PRD. C'est bel et bien cette initiative qui a porté la candidature de Bruxelles comme ville européenne de la culture.

La concurrence sera sévère, car il est quasi certain que chaque grande ville du monde voudra se situer en point de mire. Par conséquent, il faudra fournir un sérieux effort pour que Bruxelles soit très bien représentée à l'étranger en vue de faire la promotion de cet événement important.

Si nous devons concurrencer des villes qui comptent parfois autant d'habitants que tout notre pays, ce n'est pas une raison pour se décourager, que du contraire ! Il suffit de faire preuve d'imagination, d'originalité, d'être singuliers, particuliers, et à l'image de Bruxelles multiculturelle, microcosme européen.

Plutôt qu'une manifestation de prestige, nous voulons faire une manifestation destinée à ceux qui habitent ou traversent notre ville et qui en font sa particularité.

L'objectif d'intéresser le plus grand nombre de personnes a été atteint puisqu'un réel engouement s'est fait sentir auprès des artistes et des acteurs des milieux culturels et socio-éducatifs. Plus de 1 500 projets ont été déposés auprès de l'ASBL « Bruxelles 2000 ». C'est un encouragement qui démontre la nécessité de repenser et soutenir la culture au sein de notre société, plus particulièrement dans nos grandes villes.

Cette formidable émulation témoigne, par ailleurs, de la richesse de notre patrimoine et de nos activités culturelles ainsi que du travail intense mené par tous les réseaux, entre autres les réseaux socio-éducatifs, en permanence à l'écoute des malaises de notre société et tentant d'y apporter une réponse constructive par une politique progressiste d'ouverture.

M. Harmel a eu parfaitement raison de le souligner: « Bruxelles 2000 » doit promouvoir nos richesses.

Cela dit, « Bruxelles 2000 » ne doit toutefois pas être un événement uniquement orienté sur la promotion du tourisme. C'est un aspect parmi d'autres.

Comme l'ont fait d'autres villes avant nous, il faut profiter de cette occasion pour attirer le plus possible de visiteurs étrangers. C'est bon pour le tourisme mais ce n'est pas le seul objectif.

Nous sommes partisans d'une réelle transparence. Tous les mandataires publics, les acteurs culturels, sociaux, les citoyens, tout le monde doit être informé régulièrement de l'avancement des travaux.

« Bruxelles 2000 » est un projet urbain à dimension culturelle, urbanistique, sociale. Les quartiers, les organisations, les institutions ont introduit des centaines de projets. Il appartient aujourd'hui à M. Robert Palmer et à ses collaborateurs d'en sélectionner les plus intéressants.

Le conseil d'administration de « Bruxelles 2000 » a déjà libéré une première enveloppe financière. Afin de mieux informer le Parlement, nous demanderons au président de « Bruxelles 2000 » de nous envoyer un rapport intermédiaire, rapport que nous ferons parvenir aux membres de cette Assemblée.

Je partage entièrement le sentiment de ceux pour qui « Bruxelles 2000 » doit être beaucoup plus que des festivals. Il faut que cet événement laisse des traces et que Bruxelles d'après l'an 2000 ne soit plus la même qu'avant. Je vois déjà aujourd'hui beaucoup de projets de restauration, de rénovation.

Nous devons pouvoir faire appel à des mécènes, à des grandes entreprises qui sont déjà, presque toutes, prêtes à participer à cet effort très important pour Bruxelles.

Il ne faut pas empiéter sur les prérogatives du Comité de direction de « Bruxelles 2000 ». Nous réaffirmons notre entière confiance à l'égard de ses membres. Il convient évidemment de veiller à une évaluation correcte de tous ces projets, pour qu'ils soient, le cas échéant, pris en compte dans les limites du budget et sous le contrôle du conseil d'administration dont nous respectons la totale autonomie. Ce n'est évidemment pas le politique qui décidera de cette programmation. Ce sont les responsables sur le terrain, le conseil d'administration et tous ceux qui y travaillent d'arrache-pied tous les jours.

Les différents projets ont déjà été sélectionnés dans le cadre d'une préprogrammation. Je ne m'étendrai pas sur ce point car j'ai déjà entendu divers commentaires à cet égard. J'indique simplement que cette première ébauche d'une préprogrammation propose des projets de différents ordres : réhabilitation de quartiers ou de rues, rénovation de monuments, de bâtiments, animations de théâtre et de danses ouvertes à tous, concerts partout dans la ville ...

Actuellement, sur un budget hors mécénat de 900 millions, 30 % sont déjà affectés au fonctionnement, 630 millions pour les projets dont 2/3 ont déjà été consacrés à près de 200 projets. Sur un ensemble de 1 500 projets, 1 200 ont été étudiés et évalués d'après des critères de faisabilité artistique et financière, et sur la durée des actions, en privilégiant le long terme.

Un système a été mis au point incluant la gestion financière, la gestion du risque et la gestion de la communication. Il est prévu de retenir environ 300 projets qui répondent à ces critères.

Le conseil d'administration de l'ASBL est attentif à l'équilibre communautaire des projets et veille à privilégier les projets prenant leurs racines dans le tissu bruxellois.

Quant aux infrastructures, certains projets seront achevés en 1998 et en 1999. D'autres aboutiront pendant l'an 2000. D'autres encore ne seront achevés qu'après l'an 2000, mais ils n'en seront pas moins associés à Bruxelles 2000, puisque certains aspects en seront finalisés pour 2000.

M. Picqué et moi-même avons demandé aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre afin de respecter les délais fixés

pour ces projets. La promotion de l'impact et de la focalisation internationale sur l'impressionnant programme des travaux commandent d'utiliser la période d'inauguration officielle de « Bruxelles 2000 » — à la fin du mois de février et au début du mois de mars 2000 — et l'événement important que seront les Journées du patrimoine — en septembre 2000 — ainsi que deux autres points clés de la programmation pour les cérémonies d'ouverture qui marqueront les rénovations, les nouvelles constructions et les autres développements d'infrastructure à Bruxelles.

Je souhaite bien entendu mobiliser et fédérer les énergies. Des réunions de concertations se sont d'ailleurs déroulées à différents niveaux de pouvoir. Elles visaient à jumeler certains projets et à en fédérer d'autres. Des administrations communales ont sollicité le soutien de la Région. Des projets émanant de la COCOF, de la Communauté française, de la Communauté flamande et de la ville de Bruxelles pourront éventuellement être jumelés. Toutefois, vous comprendrez aisément qu'il s'agit d'un travail de longue haleine demandant une patience et une persévérance à toute épreuve. Il n'est pas nécessaire de vous expliquer en détail la complexité qu'il y a à jongler avec les priorités des différents pouvoirs institutionnels qui se sont lancés dans l'opération. Si certains membres du Gouvernement bruxellois n'ont pas encore tout à fait les cheveux grisonnants, c'est bien parce qu'ils sont pourvus d'une très forte nature ! Le Gouvernement régional et la ville de Bruxelles ont accompli des efforts considérables pour réunir toutes les parties en présence autour de la table en vue de parvenir à un accord.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect touristique, je crois que les acteurs du secteur devraient profiter de cette occasion unique pour unir leurs forces en vue d'attirer les touristes étrangers. A cet égard, je partage le point de vue de M. Harmel : « Bruxelles, capitale européenne de la culture » constitue une opportunité de premier choix pour faire connaître notre patrimoine dont les aspects tellement attrayants sont encore parfois ignorés à l'étranger. Il convient donc d'attirer les touristes vers nos musées et nos activités culturelles. Il ne faudrait surtout pas sous-estimer l'impact de la dimension culturelle sur la promotion de l'économie bruxelloise. Les extraordinaires succès remportés par les expositions consacrées à Magritte, Delvaux et Ensor sont significatifs. Il importe aussi de citer notre gastronomie car elle contribue en permanence à renforcer l'image de marque de notre Région dans le monde entier.

« Bruxelles 2000 » comporte donc des dimensions culturelles, urbanistiques et sociales. La promotion de cette manifestation auprès des touristes étrangers incombe avant tout au TIB, à l'OPT, à *Toerisme Vlaanderen* et au secteur du tourisme en tant que tel, en collaboration avec l'ASBL « Bruxelles 2000 ». Le tourisme fait partie des compétences dévolues aux communautés alors que ses aspects économiques relèvent de la Région, du ministre de l'Economie en particulier. Sur ce plan, la collaboration est parfois malaisée, mais elle doit pourtant réussir.

Heureusement, la promotion de Bruxelles à l'étranger est devenu très importante. Je souhaiterais que le produit bruxellois qui est vendu soit le même partout. Il faut pouvoir vendre dans les offices touristiques étrangers ce qu'il y a d'intéressant à Bruxelles, et ce en dehors de la politique. Ce modèle de coopération doit aussi être concrétisé à l'intérieur de nos frontières. M. Picqué et moi-même prendrons une initiative à cet égard, en concertation avec la COCOF et la VGC afin de mieux coordonner les efforts du TIB, de l'OPT et de « *Toerisme Vlaanderen* » en faveur de Bruxelles 2000.

La coordination des différents services publics doit permettre d'augmenter le rendement des travaux qui sont actuellement réalisés par Bruxelles 2000. Je sais qu'aujourd'hui déjà des entreprises du secteur privé sont prêtes à contribuer à l'action touristique en faveur de Bruxelles 2000.

Les Assises du Tourisme qui ont eu lieu en 1995 à l'initiative de M. Harmel, avaient abouti à des conclusions claires, la mise en pratique dépend de la bonne volonté et de la collaboration des différentes communautés de ce pays. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, je remercie le ministre Chabert de sa réponse. Je suis satisfait, monsieur le ministre, que vous considériez que Bruxelles 2000 est une opération qui doit réussir. Je n'en attendais pas moins de votre part, mais cela me semble être le minimum.

Dans votre réponse, vous avez manifesté une volonté très claire de faire participer l'ensemble des Bruxellois à l'opération. Cela me réjouit car il s'agit là d'une vision nouvelle. Après avoir tapé à de nombreuses reprises sur le clou, certains d'entre nous ont enfin été bien compris.

Comme vous, je suis convaincu que l'opération ne réussira que pour autant qu'il y ait un véritable partenariat entre tous les acteurs, qu'ils soient privés ou publics, et aussi entre les communautés. L'opération de 1995 visait d'ailleurs à mettre autour de la table les ministres des différentes communautés. Il serait en effet absurde de diviser le tourisme selon la langue utilisée!

Ce qui m'inquiète, c'est que vous nous dites que l'inauguration aura lieu en février 2000.

Dans ce cas, vous auriez pu avoir la gentillesse de nous remettre le programme de cette manifestation d'ouverture. Si l'on en est encore au stade des projets à cet égard, il y a des craintes à avoir car, dans les autres capitales européennes, les événements sont déjà prévus. Si vous voulez faire participer l'ensemble des Belges — car l'opération aura un rôle important pour le futur de notre Etat — et si vous voulez y attirer des gens venant de l'extérieur, il ne faudra pas leur annoncer les événements quinze jours à l'avance!

Vous dites aussi qu'il est temps de demander la participation des hôteliers. Mais je crains que le monde hôtelier ne soit inquiet de la manière dont l'opération est organisée. Je citerai un exemple: les expositions que vous avez évoquées sur Delvaux, Magritte et Ensor étaient une initiative datant de 1994, mais leur concrétisation s'étale de 1997 à 1999. Ces événements sont donc en général prévus trois ans à l'avance. Or, dans ce cas-ci, vous nous parlez de février 2000 alors que nous sommes déjà en novembre 1998, soit à quinze mois de l'événement. Si nous voulons être attractifs, nous devons pouvoir disposer dès la fin décembre d'un programme précis de ces cérémonies d'ouverture afin de pouvoir convaincre les gens qu'ils sont conviés à des événements majeurs, d'un très grand intérêt.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit que vous déployiez de gros efforts dans ce dossier. Je vous en remercie. Mais ce qui est dommage, c'est que cela ne se sache pas à l'extérieur. Beaucoup de gens n'ont pas encore compris qu'on attendait leur participation et non pas uniquement leur visite. De grâce, faites en sorte que le plus grand nombre de gens soient acteurs de cette manifestation.

Sur le plan des infrastructures, je comprends qu'un grand nombre de travaux ne puissent être terminés pour l'an 2000, mais l'essentiel est de sortir de l'effet événementiel. C'est bien plus qu'un événement, c'est toute une logique que nous voulons mettre en place.

Vous devez convaincre que tel est bien votre but car je ne suis pas certain que cela soit perçu par la plupart des Bruxellois.

Je me réjouis de la réponse que vous nous donnez ainsi que le ministre Picqué, mais même si vous ne voulez pas marcher sur les plates-bandes de l'ASBL, faites malgré tout un peu de publicité. Que le Gouvernement bruxellois — qui est l'un des acteurs principaux de la manifestation — en soit en tout cas le relais privilégié pour l'ensemble des habitants. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance pléniere cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

La séance plénière est levée à 12 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 12.20 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

— les recours en annulation de la loi du 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac, introduits par l'ASBL Rumesm, la SA Tabacofina Vander Elst et autres, la «WBI» et autres, l'ASBL MC Beringse Motor Club, la SCRL Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps et autres, et le Gouvernement wallon (n°s 1321, 1332 et 1386 à 1391 du rôle);

— le recours en annulation de l'article 48 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, en tant qu'il complète l'article 6, § 4, de la loi-cadre du 1er mars 1976 réglementant la protecton du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services, introduit par R. Vande Velde et C. Auquier (n° 1399 du rôle);

— le recours en annulation des articles 3 et 4 de la loi du 10 février 1998 portant modification de la loi du 27 décembre 1973 relative au statut du personnel du corps opérationnel de la gendarmerie et de la loi du 11 juillet 1978 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats du personnel du corps opérationnel de la gendarmerie, introduit par A. Henneau et autres (n° 1418 du rôle);

— le recours en annulation de l'article 8 du décret du 17 mars 1998 modifiant le décret du 28 avril 1993 portant réglementation pour la Région flamande de la tutelle administrative des communes, introduit par F. Marivoet et autres (n° 1423 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

— les questions préjudicielles relatives à l'article 35, alinéa 4, de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, posées par le Tribunal correctionnel de Liège et par la cour d'appel de Liège (n° 1365 et 1429 à 1433 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 88, 5°, du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'Enseignement communautaire, posées par le Conseil d'Etat (n° 1376 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 69, § 1er, alinéa 3, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, posée par le tribunal de la jeunesse de Verviers (n° 1422 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 2, § 4, de l'arrêté royal n° 149 du 30 décembre 1982 modifiant le Code des impôts sur les revenus et l'arrêté royal n° 48 du 22 juin 1982 modifiant le Code des impôts sur les revenus en matière de déduction pour investissement, de plus-values et d'amortissements, confirmé par l'article 11 de la loi du 1er juillet 1983 portant confirmation des arrêtés royaux pris en exécution de l'article 2 de la loi du 2 février 1982 attribuant certains pouvoirs spéciaux au Roi, posées par la cour d'appel de Gand (n°s 1425 et 1426 du rôle);

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— de beroepen tot vernietiging van de wet van 10 december 1997 houdende verbod op de reclame voor tabaksproducten, ingesteld door de VZW Rumesm, de NV Tabacofina Vander Elst en anderen, de «WBI» en anderen, de VZW MC Beringse Motor Club, de CVBA «Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps» en anderen, en de Waalse Regering (nrs. 1321, 1332 en 1386 tot en met 1391 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van artikel 48 van de programmawet van 10 februari 1998 tot bevordering van het zelfstandig ondernemerschap, in zoverre het artikel 6, § 4, van de kaderwet van 1 maart 1976 tot reglementering van de bescherming van de beroepstitel en van de uitoefening van de dienstverlenende intellectuele beroepen aanvult, ingesteld door R. Vande Velde en C. Auquier (nr. 1399 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van de artikelen 3 en 4 van de wet van 10 februari 1998 tot wijziging van de wet van 27 december 1973 betreffende het statuut van het personeel van het operationeel korps van de rijkswacht en van de wet van 11 juli 1978 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van het rijkswachtpersoneel van het operationeel korps, ingesteld door A. Henneau en anderen (nr. 1418 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van artikel 8 van het decreet van 17 maart 1998 tot wijziging van het decreet van 28 april 1993 houdende regeling, voor het Vlaamse Gewest, van het administratief toezicht op de gemeenten, ingesteld door F. Marivoet en anderen (nr. 1423 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— de prejudiciële vragen over artikel 35, vierde lid, van de wet van 27 juni 1969 tot herziening van de besluitwet van 28 december 1944 betreffende de maatschappelijke zekerheid der arbeiders, gesteld door de Correctionele Rechtbank te Luik en door het hof van beroep te Luik (nrs. 1365 en 1429 tot en met 1433 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 88, 5°, van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 27 maart 1991 betreffende de rechtspositie van bepaalde personeelsleden van het Gemeenschapsonderwijs, gesteld door de Raad van State (nr. 1376 van de rol);

— de prejudiciële vraag over artikel 69, § 1, derde lid, van de samengeordende wetten betreffende de kinderbijslag voor loonarbeiders, gesteld door de jeugdrechtbank te Verviers (nr. 1422 van de rol);

— de prejudiciële vragen betreffende artikel 2, § 4, van het koninklijk besluit nr. 149 van 30 december 1982 tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen en van het koninklijk besluit nr. 48 van 22 juni 1982 tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen inzake investeringsaftrek, meerwaarden en afschrijvingen, bekrachtigd bij artikel 11 van de wet van 1 juli 1983 tot bekrachtiging van de koninklijke besluiten genomen in uitvoering van artikel 2 van de wet van 2 februari 1982 tot toekenning van bepaalde bijzondere machten aan de Koning, gesteld door het hof van beroep te Gent (nrs. 1425 en 1426 van de rol);

— la question préjudicielle concernant les articles 56 et 57 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, posée par la Cour du travail de Mons (n° 1427 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, posée par le Tribunal du travail de Bruges (n° 1439 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 21, alinéa 6, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posée par le Conseil d'Etat (n° 1440 du rôle);

— la question préjudicielle relative à la loi du 25 octobre 1919 modifiant temporairement l'organisation judiciaire et la procédure devant les cours et tribunaux, posée par la Cour de cassation (n° 1445 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 2, § 1er, de l'arrêté-loi du 27 janvier 1916 réglant la procédure d'appel des jugements rendus par les Conseil de guerre, posée par la Cour militaire (n° 1446 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 17, § 3, alinéa 1er, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posée par le Conseil d'Etat (n° 1456 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 101/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 46, § 2, alinéa 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posée par le Tribunal de police de Westerlo (n° 1122 du rôle);

— arrêt n° 102/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• les recours en annulation partielle des articles 102 et 103 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, introduits par M. Berg et S. Barreca (nos 1135 et 1263 du rôle);

— arrêt n° 103/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• la question préjudicielle concernant les articles 2, 1°, *e)*, et 23 de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer «la charte» de l'assuré social et l'article 71 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, modifié par la loi du 12 janvier 1993, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles (n° 1148 du rôle);

— arrêt n° 104/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 322 et 323 du Code civil, posée par le tribunal de première instance de Liège (n° 1155 du rôle);

— arrêt n° 105/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• les questions préjudicielles concernant la loi du 9 mars 1993 tendant à réglementer et à contrôler les activités des entreprises de courtage matrimonial, posées par le juge de paix du deuxième canton de Courtrai (nos 1162, 1273 et 1312 du rôle);

— arrêt n° 106/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 4 et 10, alinéa 1er, de la loi du 20 mai 1994 portant statut des militaires court terme, posée par le Conseil d'Etat (n° 1165 du rôle);

— arrêt n° 107/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• les recours en annulation de l'article 353*bis* du Code judiciaire tel qu'il a été remplacé par l'article 84 de la loi du 17 février

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 56 en 57 van de samengeordende wetten betreffende de kinderbijslag voor loonarbeiders, gesteld door het Arbitragehof te Bergen (nr. 1427 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 1022 van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Brugge (nr. 1439 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 21, zesde lid, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State, gesteld door de Raad van State (nr. 1440 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de wet van 25 oktober 1919 tot tijdelijke wijziging van de rechterlijke inrichting en van de rechtspleging voor de hoven en de rechtbanken, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 1445 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 2, § 1, van de besluitwet van 27 januari 1916 tot regeling van de rechtspleging in hoger beroep van de door de krijgsraden uitgesproken vonnissen, gesteld door het Militair Gerechtshof (nr. 1446 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 17, § 3, eerste lid, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State, gesteld door de Raad van State (nr. 1456 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 101/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 46, § 2, tweede lid, van de arbeidsongevallenwet van 10 april 1971, gesteld door de Politierechtbank te Westerloo (nr. 1122 van de rol);

— arrest nr. 102/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van de artikelen 102 en 103 van de ordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen, ingesteld door M. Berg en S. Barreca (nrs. 1135 en 1263 van de rol);

— arrest nr. 103/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 2, 1°, *e)*, en 23, van de wet van 11 april 1995 tot invoering van het «handvest» van de sociaal verzekerde en artikel 71 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, gewijzigd bij de wet van 12 januari 1993, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Brussel (nr. 1148 van de rol);

— arrest nr. 104/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 322 en 323 van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Luik (nr. 1155 van de rol);

— arrest nr. 105/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vragen betreffende de wet van 9 maart 1993 ertoe strekkende de exploitatie van huwelijksbureaus te regelen en te controleren, gesteld door de vrederechter van het tweede kanton Kortrijk (nrs. 1162, 1273 en 1312 van de rol);

— arrest nr. 106/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 4 en 10, eerste lid, van de wet van 20 mei 1994 houdende statuut van de militairen korte termijn, gesteld door de Raad van State (nr. 1165 van de rol);

— arrest nr. 107/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de beroepen tot vernietiging van artikel 353*bis* van het Gerechtelijk Wetboek, zoals het werd vervangen door artikel 84

1997 modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en ce qui concerne le personnel des greffes et des parquets, introduit par C. Servaes et autres (nos 1182, 1183, 1184 et 1185 du rôle);

— arrêt n° 108/98 rendu le 21 octobre 1998, en cause:

• les questions préjudicielles concernant l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, d'une part, tel qu'il a été inséré par la loi du 30 décembre 1992 et, d'autre part, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, posées par la Cour du travail d'Anvers, par la Cour du travail de Bruxelles et par le Tribunal du travail de Gand (nos 1166, 1173, 1174 et 1283 du rôle);

— arrêt n° 109/98 rendu le 4 novembre 1998, en cause:

• le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduit par l'ASBL «Vereniging van de inrichtingshoofden van het basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap» et autres (n° 1170 du rôle);

— arrêt n° 110/98 rendu le 4 novembre 1998, en cause:

• le recours en annulation de l'article 31, § 2, du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduit par J. Mys et autres (n° 1168 du rôle);

— arrêt n° 111/98 rendu le 4 novembre 1998, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 14 à 16 et 23 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, posée par la Cour de cassation (n° 1207 du rôle);

— arrêt n° 112/98 rendu le 4 novembre 1998, en cause:

• les questions préjudicielles relatives aux articles 63, 64, alinéa 2, 182 et 479 à 503 du Code d'instruction criminelle, posées par la cour d'appel de Liège (n° 1244 du rôle);

— arrêt n° 113/98 rendu le 4 novembre 1998, en cause:

• le recours en annulation des articles 24/26, § 3, alinéa 2, et 24/34, § 2, de la loi du 27 décembre 1973 relative au statut du personnel du corps opérationnel de la gendarmerie, tels qu'ils ont été respectivement remplacé et complété par les articles 2 et 3 de la loi du 16 juillet 1997 portant modification de la loi précitée, introduit par la Fédération syndicale de la gendarmerie belge et autres (n° 1261 du rôle);

Pour information.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— par lettre du 3 octobre 1998, le Gouvernement transmet une copie de l'arrêté ministériel du 26 octobre 1998 de transfert d'encours des engagements au programme 5 de la division 18;

— par lettre du 13 novembre 1998, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 30 octobre 1998 modifiant le budget général des dépenses 1998 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 14.

Pour information.

van de wet van 17 februari 1997 tot wijziging van sommige bepalingen van het Gerechtelijk Wetboek met betrekking tot het personeel van de griffies en parketten, ingesteld door C. Servaes en anderen (nrs. 1182, 1183, 1184 en 1185 van de rol);

— arrest nr. 108/98 uitgesproken op 21 oktober 1998, in zake:

• de prejudiciële vragen over artikel 57, § 2, van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijke welzijn, zoals, enerzijds, ingevoegd bij de wet van 30 december 1992 en, anderzijds, gewijzigd bij artikel 65 van de wet van 15 juli 1996, gesteld door het Arbeidshof te Antwerpen, door het Arbeidshof te Brussel en door de Arbeidsrechtbank te Gent (nrs. 1166, 1173, 1174 en 1283 van de rol);

— arrest nr. 109/98 uitgesproken op 4 november 1998, in zake:

• het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door de VZW Vereniging van de inrichtingshoofden van het basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap en anderen (nr. 1170 van de rol);

— arrest nr. 110/98 uitgesproken op 4 november 1998, in zake:

• het beroep tot vernietigning van artikel 31, § 2, van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door J. Mys en anderen (nr. 1168 van de rol);

— arrest nr. 111/98 uitgesproken op 4 november 1998, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 14 tot 16 en 23 van de wet van 15 juni 1935 op het gebruik der talen in gerechtszaken, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 1207 van de rol);

— arrest nr. 112/98 uitgesproken op 4 november 1998, in zake:

• de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 63, 64, tweede lid, 182 en 479 tot 503 van het Wetboek van Strafvordering, gesteld door het hof van beroep te Luik (nr. 1244 van de rol);

— arrest nr. 113/98 uitgesproken op 4 november 1998, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 24/26, § 3, tweede lid, en 24/34, § 2, van de wet van 27 december 1973 betreffende het statuut van het personeel van het operationeel korps van de rijkswacht, zoals respectievelijk vervangen en aangevuld bij de artikelen 2 en 3 van de wet van 16 juli 1997 tot wijziging van voormelde wet, ingesteld door de Syndicale Federatie van de Belgische rijkswacht en anderen (nr. 1261 van de rol);

Ter informatie.

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— bij brief van 3 oktober 1998, zendt de Regering een afschrift van het ministerieel besluit van 26 oktober 1998 van overdracht van openstaande vastleggingen van programma 5 van afdeling 18;

— bij brief van 13 november 1998, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 30 oktober 1998 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting 1998 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 14.

Ter informatie.